

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 212, NOVEMBRE 2018

Protocole égalité dans
la Fonction publique

Transports publics :
vers la gratuité ?

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018*

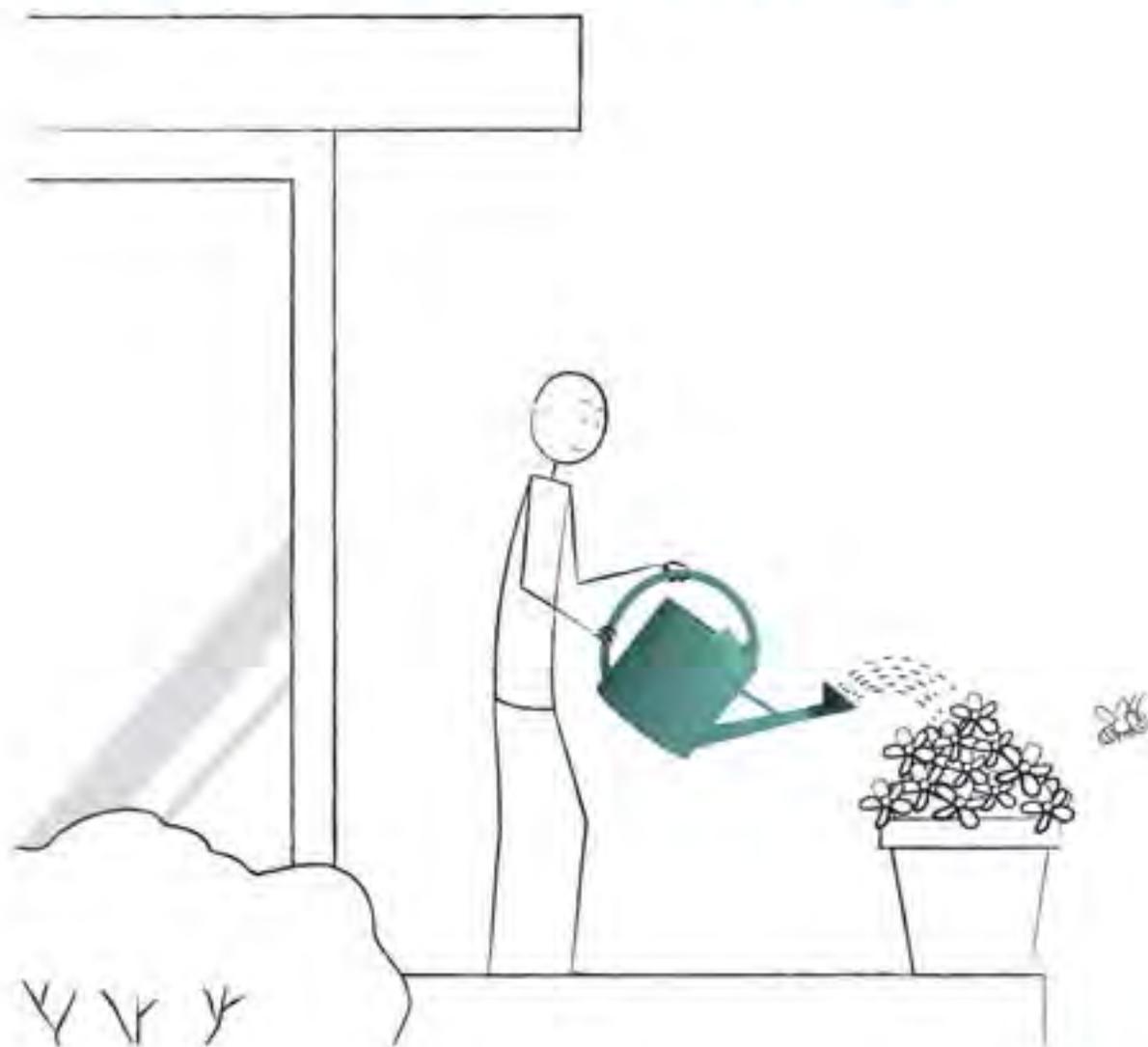
Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU



ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

**Élections professionnelles :
voter FSU**

Pourquoi épargner pour soi ne servirait pas aussi aux autres ?



À la MAIF, on préfère l'épargne quand elle est solidaire.
Découvrez comment donner du sens à votre épargne sur maif.fr
On a tout à gagner à se faire confiance.

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 3,
Filia-MAIF - Société anonyme au capital de 114337500€ entièrement libéré - RCS Niort; 341 672 681 - CS 20000
79076 Niort cedex 3. Entreprises régies par le Code des assurances.



assureur militant

17 Élections professionnelles : faire entendre sa voix



6 12 novembre Jour de grève dans l'éducation



9 Fonction publique La FSU signe le protocole égalité Femmes-Hommes



10 Salaires À quand le prochain rendez-vous ?



12 Recherche Suppressions de postes au CNRS



13 Loi Blanquer Le ministre perd la confiance



28 Cirque, la France pionnière en Europe



30 Rencontre avec Catherine Bertrand

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél. : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Mira/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Ce numéro comporte
un encart ADL Partner
aux abonnés.

Joint à ce numéro, un
16 pages *POUR Retraités*

ÉDITO

Voter maintenant !

C'est le moment de voter. De choisir celles et ceux qui vont nous représenter dans toutes les instances de la Fonction publique, à tous les niveaux, et ce pour les 4 années à venir. Dans une période sociale troublée où le gouvernement n'entend pas les raisons de la colère : injustice sociale, inégalités y compris entre les territoires, difficultés d'accès aux services publics... Il est urgent de faire face aux mauvais coups, de peser sur les orientations libérales et y opposer des alternatives. Le syndicalisme a un rôle important à jouer. Engagés ensemble, c'est le pari de la FSU.

Du 29 novembre au 6 décembre, plus de 5 millions d'agents sont appelés aux urnes pour élire leurs représentants. Les élu-es de la FSU se battent déjà et continueront à le faire pour améliorer les conditions de travail, les rémunérations, l'emploi, l'égalité professionnelle, les retraites, l'accès à des services de qualité pour toutes et tous les usagers sur l'ensemble du territoire, pour donner aussi un avenir à la Fonction publique... Et cela en toute transparence et avec le souci permanent de l'équité entre les agents.

À un moment où le gouvernement veut réduire le nombre d'organismes consultatifs avec la volonté de réduire ainsi la capacité des représentants syndicaux à défendre les agent-es mais aussi de contourner les organisations syndicales, il est nécessaire de faire entendre la voix de la FSU !

Alors votons,
faisons voter,
choisissons nos
élu-es votons FSU !



Bernadette Groison

Manifestation nationaliste à Varsovie

Le 11 novembre, près de 200 000 manifestants ont défilé dans les rues de Varsovie, pour le Centenaire de l'indépendance de la Pologne.

Deux cortèges se suivaient, le premier, patronné par le Président conservateur et europhobe Andrzej Duda du parti majoritaire Droit et justice (PIS), et le second composé de milliers de nationalistes polonais, rejoints par des militants d'extrême droite venus de nombreux pays européens.

Parmi eux, les néo fascistes italiens de Forza Nuova. Depuis plusieurs années, le Premier Ministre Mateus Morawiecki (PIS) entretient un discours ambigu vis-à-vis des organisations ultranationalistes polonaises, régulièrement qualifiées de « patriotes ». Les anciens présidents polonais ont d'ailleurs refusé de participer à cette commémoration, Lech Walesa s'exprimant dans la presse : « *Nous n'imaginions pas alors avec quelle force destructrice (...) un pouvoir démocratiquement élu pourrait, au nom de ses objectifs à courte vue, œuvrer à l'isolement, à l'affaiblissement (...) de la Pologne.* »

Migrants

Le « Serment » du Centquatre

Jusqu'à 4 mois ferme. Le procureur de Gap a réclamé, lors du procès des « sept de Briançon », des peines très lourdes. Motif : « aide directe ou indirecte en bande organisée à l'entrée irrégulière d'étrangers sur le territoire national ». En même temps, un « serment du 104 » compte bien faire date. À Gap, les prévenus ont mis en avant que le but de leur marche du 22 avril jusqu'à Briançon, était de réagir à la démonstration d'hostilité aux migrants menée par Génération Identitaire (GI), pas de faire passer des clandestins d'Italie en France. L'accusation leur reproche d'avoir mêlé à leur groupe une vingtaine de migrants, avec cet objectif, et argumenté qu'une aide désintéressée au séjour irrégulier ne saurait être passible de poursuites, mais que l'aide à l'entrée reste illégale. Réaction de la défense : manifester n'est pas un délit et « ceux qui ont voulu manifester pour un idéal de fraternité doivent être respectés. » Pour la FSU, si le juge-



Le 25 octobre, un millier de citoyens ont investi le 104 à Paris, en solidarité avec les migrants.

ment qui sera prononcé le 13 décembre suit les requêtes du procureur, il constituera une première dangereuse. Dans ce contexte, le 25 octobre, un millier de citoyens ont investi le 104 à Paris, en solidarité avec les migrants, à l'initiative d'une dizaine de titres de presse¹. Occasion de rédiger un « serment » pour continuer de rendre compte « de la réalité des maltraitances » faites aux migrants, et « des initiatives des associations, des maires et des personnes qui

portent secours et accueillent », comme c'est le cas à Briançon. Une promesse de vigilance qui s'adresse aussi aux responsables politiques, « pour que cessent l'aveuglement politique, l'indifférence et surtout la banalisation des idées et des politiques de rejet », écrivent ses signataires. La FSU soutient le « Serment du 104 » et signe l'appel à participer aux mobilisations du 18 décembre, journée internationale des migrants. ♦

Pierre Garnier

1. Politis, Mediapart, Regards, Bastamag, l'Humanité, Alternatives économiques, le Bondy Blog, Là-bas si j'y suis, la Marseillaise, Siné Mensuel et le Courrier des Balkans.

Journée internationale contre les violences faites aux femmes

C'EST L'ACTU

Comment se décline en France cette journée internationale ?

Elle se situe un an après #MeToo. Il y a une volonté d'imposer au gouvernement d'aller au-delà du slogan et de donner les moyens d'agir. Un collectif s'est créé #NousToutes qui a pour ambition d'élargir le mouvement afin de toucher de plus en plus de monde.

Quelles sont les actions prévues en France ?

Le 24 novembre prochain, avec #NousToutes, nous marcherons, partout en France, pour dire stop aux violences sexistes et sexuelles que subissent les femmes notamment au travail, pour exiger des règles strictes, pour la mise en place de moyens de prévention, d'accompagnement des victimes et des mesures pour que cesse l'impunité. Un appel syndical FSU-CGT-CFDT-CGC-UNEF et Solidaires a été mis en ligne. Signé par des syndicalistes, il sera largement diffusé. Des outils militants sont proposés pour organiser et amplifier le mouvement.

Le gouvernement a-t-il une réelle volonté de lutter contre ces violences ?

Il y a une réelle prise de conscience dans l'opinion mais aussi dans les organisations syndicales. Il y a un avant et un après l'affaire Weinstein. De plus en plus de femmes dénoncent les violences subies. Il y a urgence à accompagner et donc à se former. Dans le protocole égalité femmes hommes la FSU a réussi à imposer la prise en compte du harcèlement dans l'axe 5 en exigeant qu'il y soit inscrit. Nous luttons également pour que l'Organisation internationale du travail (OIT) adopte une nouvelle convention contre les violences et le harcèlement au travail. Parce qu'aucune femme ne doit être victime de violences sexistes et sexuelles. Ni au travail, ni ailleurs. Nous comptons bien forcer pied à pied ce gouvernement à sortir du discours et à s'engager.



Sigrid Gerardin, syndicaliste FSU-secteur femme, « Le 24 novembre, nous marcherons contre les violences faites aux femmes ».

Propos recueillis par Marie-Rose Rodrigues-Martins

DANS LE **Sexe**
LE PLUS IMPORTANT
C'EST LA BOUCHE.

POUR PARLER
DE CE QUI EST OK.
OU PAS OK.

DÉCOUVREZ

OK.
PAS
OK.

LA SÉRIE AUDIO
DES JEUNES QUI
PARLENT AUX JEUNES
DE CONSENTEMENT.



à écouter sur **ON *Sex* PRIME.FR**

**COP 24:
rendez-vous
en décembre
à Katowice**

La prochaine conférence des Nations unies (ONU) sur le climat, du 3 au 14 décembre se tiendra à Katowice en Pologne. L'objectif est de faire adopter par la communauté internationale les règles de mise en œuvre de l'accord de Paris (visant à contenir le réchauffement sous le seuil des 2 °C) discutées depuis trois ans. De fortes mobilisations sur le climat, auxquelles a participé la FSU, se sont déroulées en France le 8 puis le 13 octobre. La FSU, qui porte un projet de transformation sociale et écologique salue positivement l'émergence de ce mouvement. Une nouvelle mobilisation, que la FSU soutiendra, est prévue le 8 décembre prochain, à l'occasion de la COP24.

12 novembre

Jour de grève dans l'Éducation

Un quart de grévistes dans le primaire, 50 % dans les collèges et lycées.

Le ministère de l'éducation nationale était confronté le 12 novembre à une mobilisation d'ampleur et à la première grève unitaire dans l'Éducation depuis 2011 pour laquelle la FSU a joué un grand rôle. Un mécontentement en réponse à des inquiétudes diverses : suppressions de postes, hausse du nombre d'élèves et difficultés du métier mises en évidence à l'occasion de l'agression commise sur une enseignante à Créteil. Les remises en cause et ajustements des programmes, sans véritable concertation, la mise en œuvre de modalités d'évaluation contestées et plus globalement la volonté de faire des enseignants de simples exécutants, ont suscité une réaction forte. Le tout sur fond d'un projet de réforme de la Fonction publique visant à renforcer le poids de la pré-



Une mobilisation, nettement comprise et soutenue par l'opinion publique.

carité, et à détricoter le code des pensions. Cette mobilisation comprise et soutenue par 72 % des personnes interrogées lors d'un sondage Odoxa, constitue un point d'appui. Les taux de grévistes montrent que les personnels ne se sont pas résignés. Ils font de cette mobilisation une étape ouvrant la voie à une nouvelle journée d'action élargie à la Fonction publique. Il s'agit de poursuivre pour

rassembler et construire alors que la Fonction publique est à la croisée des chemins. Le gouvernement avance ses pions en douce pour porter une orientation très libérale adossée à l'idée que l'état n'a pas à jouer de rôle régulateur. C'est notamment au marché qu'il fait la part belle. La FSU travaille dans une logique unitaire pour opposer à cette tentative de destruction de la Fonction publique et du statut un arc syndical large, et œuvre à convaincre chacun qu'il est possible de peser en faisant nombre. ♦

Pierre Garnier

Suppressions de postes

Pôle emploi en grève

Pôle emploi paye à nouveau un lourd tribut à la politique d'affaiblissement des services publics : 1300 suppressions d'emploi sont annoncées par la loi de finances 2019.

Ces suppressions s'ajoutent aux 297 postes de CDI et 1 400 postes de contrats aidés perdus en 2018, contribuant ainsi à dégrader le service rendu aux demandeurs d'emploi et aux employeurs. Ces baisses d'emploi sont directement liées, selon le gouvernement, à la

baisse du chômage. Or en 2018, toutes catégories confondues, on compte plus de 6,6 millions de personnes inscrites à Pôle emploi contre 4,5 millions en 2012, année de création du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Et pour quel bilan ? Deux millions de demandeurs d'emploi en plus en 6 ans et dans la même période 100 milliards d'euros sont versés aux entreprises pour « baisser le coût du travail et libérer les énergies ».

Le gouvernement a annoncé une possible fusion entre les missions locales et Pôle emploi. Une annonce sans aucune concertation préalable, nouvelle preuve du mépris pour les agents de ces structures, et pour les publics accueillis. D'un côté, utiliser l'argument de mutualisations soi-disant indispensables pour simplifier ou améliorer les démarches, ne fait que cacher le désengagement financier dans la lutte contre le chômage, et cela mal-

gré les effets d'annonce du Plan pauvreté, de l'autre, l'accompagnement des jeunes dans leur insertion socio-professionnelle ne peut pas se réduire à une simple gestion de ses probabilités d'aller à l'emploi. Le SNU Pôle emploi FSU soutient la pétition lancée nationalement contre cette volonté de fusion-absorption. Mobilisation réussie le 20 novembre avec 41 sites fermés et 40 % de grévistes. ♦

Sandrine Charrier

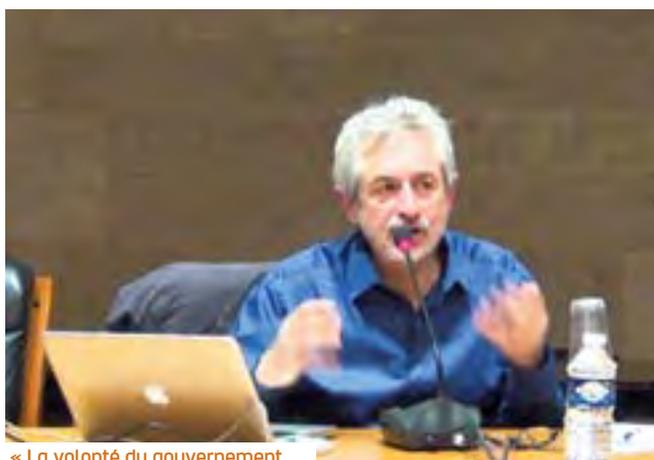
Entretien

Jean-Marie Harribey : « Une réforme des retraites injuste »

Face à la nouvelle réforme des retraites, nous avons demandé son opinion à Jean-Marie Harribey, professeur de l'université de Bordeaux, membre des Économistes attachés et Co-président du conseil scientifique d'ATTAC.

Les réformes de 1993, 2003, 2007, 2010 et 2013 devaient sauver le système des retraites des Français. Pourquoi alors réformer encore une fois ?

Toute société a le devoir de veiller à répartir les revenus entre les divers besoins sociaux. Or, la volonté du gouvernement est de baisser la part des pensions, évaluée à 14 % du PIB en 2017. Comme les réformes paramétriques (âge légal, durée de cotisation...) n'y sont pas parvenues, le stratagème consiste à ouvrir une réforme structurelle. Celle-ci a le triple défaut d'éviter un débat sur la répartition du fruit du travail, de retirer du système de retraites les dispositifs de solidarité et



« La volonté du gouvernement est de baisser la part des pensions, évaluée à 14 % du PIB en 2017 ».

de faire la place à la capitalisation (fonds de pension ou épargne-retraite).

Les régimes complémentaires des salariés du privé fonctionnant déjà sur le système par points envisagé pour le régime de base, ils nous enseignent que si les salariés savent ce qu'ils versent en cotisations, ils ne savent rien de ce que

sera leur pension, celle-ci dépendant de la valeur du point. C'est le basculement d'un système à prestations définies comme l'est la pension de base encore adossée aux annuités de cotisations, à un système à cotisations définies. Ce dernier renforce la contributivité, c'est-à-dire le fait de percevoir en fonction de ses cotisations, et élimine la part de solidarité. Les personnes qui ont des faibles salaires, les travaux les plus pénibles ou les emplois les plus précaires seront incitées à travailler le plus longtemps possible, alors que ce sont les salariés qui ont l'espérance de vie la plus courte. On entrevoit le risque de double peine pour les femmes qui sont déjà moins payées et subissent les temps partiels.

Que proposez-vous ?

À l'opposé du projet de réforme du gouvernement trois pistes pourraient être ouvertes. Primo, unifier par le haut les différents régimes en fixant un taux de remplace-

Le modèle Suédois ?

La Suède a mis en œuvre à la fin des années 1990 un système de retraite par comptes notionnels. Dans un système de points basé sur le temps travaillé, les carrières à temps partiel, hachées ou incomplètes, ce qui est particulièrement le cas des femmes, sont forcément pénalisées.

La somme virtuelle accumulée sur son compte étant divisée par le nombre d'années qu'il lui reste statistiquement à vivre, plus un salarié fait valoir ses droits à la retraite tard, plus sa pension mensuelle est élevée.

Bilan : 92 % des suédoises et 72 % des suédois auraient eu des retraites supérieures avec l'ancien système. 24,35 % des plus de 75 ans touchent aujourd'hui des pensions au niveau du seuil de pauvreté. La pension des retraités équivaut en moyenne à 53 % de leur salaire de fin de carrière, contre 60 % en 2000. L'âge moyen de départ en retraite y est aujourd'hui de 65,4 ans.

ment (le % du salaire qui servira de base à la pension) minimum. Deuxio, augmenter progressivement le taux de cotisation vieillesse pour suivre l'évolution démographique (aujourd'hui il y a 0,6 retraité pour un actif; dans 50 ans, il y en aura 0,8) et élargir l'assiette des cotisations pour y inclure la part des profits qui n'est pas investie mais distribuée. Tertio, redonner à l'emploi la priorité absolue (surtout par la réduction du temps de travail et la transition écologique), et cela d'autant plus qu'on ne peut plus miser sur la croissance économique continue. ♦

Propos recueillis par Valérie Soumaille

La Fonction publique sera particulièrement touchée

La rémunération des agents publics est organisée par l'idée d'une carrière à l'évolution progressive. Le franchissement des échelons conduit de façon automatique à une augmentation du traitement. Pour compenser la relative faiblesse des rémunérations de début et milieu de carrière des agents publics (à même niveau de qualification que dans le secteur privé), le montant de la pension des fonctionnaires est aujourd'hui calculé sur le traitement perçu au cours des six derniers mois d'activité. Un calcul sur l'ensemble de la carrière comme avancé pour la future réforme des retraites leur serait donc particulièrement défavorable. Et ce n'est pas l'intégration des primes dans ce calcul qui compensera les pertes occasionnées, particulièrement pour les catégories de personnels qui n'en bénéficient pas.

Maires : crise de vocation ?

Le congrès de l'association des maires de France (AMF) s'est tenu du 19 au 22 novembre à Paris. À cette occasion Marcial Foucault, directeur du centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof), a présenté les résultats d'une enquête sur les maires.

Face aux attentes de plus en plus élevées des citoyens, les 4 657 maires ayant répondu expriment pour 49 % une fatigue intense et le souhait de ne pas renouveler leur mandat. Si cette tendance se confirme, elle pourrait se traduire par un renouvellement important et une revitalisation de la démocratie locale. Mais elle révélerait également une crise des vocations.

Dans le détail il s'avère que les disparités sont fonction de la taille de la commune. Les maires de communes de moins de 500 habitants sont 55 % à envisager d'abandonner leur mandat, contre 9 % pour celles de plus de 30 000 habitants. Outre le souhait de privilégier leur vie personnelle, les maires avouent vivre mal les exigences consuméristes des administrés. Enfin la méfiance vis-à-vis de l'intercommunalité avec une réduction de leur marge de manœuvre et de leur capacité d'action constitue un élément déterminant pour les maires souhaitant ne pas renouveler leur mandat qui ont le sentiment de devenir des officiers d'État civil.



Retraités

Mobilisation générale

En octobre, les retraités ont montré leur colère. Venus de toute la France le 3 novembre, ils ont protesté contre une politique dont le but est de les appauvrir.

Avec la hausse de la CSG, le refus d'indexer les pensions sur l'inflation marquée par une année blanche en 2018 et la hausse des dépenses contraintes, la dégradation forte du pouvoir d'achat est devenue insupportable pour beaucoup d'entre eux. C'est un recul considérable. Si le gouvernement refuse de les recevoir, les médias ont largement relayé les mobilisations tant au niveau national que local. Le 18 octobre, organisations agricoles, associations d'artisans et commerçants retraités, les quatre associations du Pôle public des retraités et l'UNSA, sont venues grossir le nombre des manifestants d'une nouvelle journée d'action.

Qui peut croire qu'en diminuant le pouvoir d'achat des retraités, on va augmenter celui des salariés et diminuer le chômage ? Démenti flagrant : cette politique ne profite qu'aux plus riches, sans résultats positifs sur l'économie du pays. Les inégalités et la pauvreté augmentent. Et

selon de nombreuses études ce sont bien les très riches qui sont les grands gagnants depuis deux ans, en raison essentiellement de la réforme de l'ISF et de la « flat tax ». Les retraités ne lâchent rien. Au centre des actions, le pouvoir d'achat. « Pas une semaine sans initiative » a lancé le groupe des 9 (UCRCGT, UCR-FO, UNARCFTC, UNIR-CFE/CGC, FSU, FGR-FP, UNIRS-SOLIDAIRES, LSR, UNRPA).

Réunions publiques, distributions de tracts, rassemble-

ments destinés à recueillir les « étrennes des riches et les étrennes des retraités » etc. Il s'agit, avant les fêtes, de poursuivre les actions sous des formes diverses. Les initiatives n'oublieront pas le 1^{er} janvier, date d'application de la « revalorisation de 0,3 % » (au lieu de 2 %). Un rassemblement francilien à Bercy est prévu en décembre. L'intersyndicale songe à une initiative nationale d'ampleur, au printemps, en lien avec une action européenne. ♦

Sandrine Charrier

Drame de Marseille

À la suite du drame de la rue d'Aubagne, plusieurs habitants ayant trouvé la mort dans l'écroulement de leur maison, la FSU 13 a exprimé sa solidarité avec les familles et les habitants du quartier et dénoncé l'insuffisance de la politique de lutte contre l'habitat indigne. Des alertes avaient pourtant été lancées en CHSCT dès 2014 à destination de la mairie sur les conditions d'intervention des agents en charge de l'habitat dégradé à la Direction de la Gestion Urbaine de Proximité (DGUP). Trop peu nombreux, assurer correctement leurs missions en Zone urbaine sensible (ZUS) se révèle impossible pour les agents municipaux. C'est pour cette raison qu'ils ne sauraient être tenus pour responsables de ce drame. Peu a été fait, que ce soit par les autorités municipales, mais aussi par l'État. La FSU 13 exige l'amélioration de l'habitat pour les classes sociales les plus démunies. Des mesures d'urgence et de fond doivent être mises en œuvre immédiatement, définies par les acteurs de terrains, et notamment les associations spécialisées dans la lutte contre le logement indigne.



Fonction publique

La FSU signe le protocole égalité Femmes-Hommes

Bien qu'imparfait, le protocole de 2013 marquait un premier pas dans la marche pour l'égalité Femmes-Hommes dans toute la Fonction publique. À ce titre, toutes les organisations syndicales l'avaient signé.

Le protocole 2018 renforce celui de 2013. La tonalité de sa rédaction est plus engagée dans les termes utilisés. Les différentes versions du protocole montrent des évolutions dans le sens de celles portées par la FSU, en particulier sur l'obligation de mise en œuvre des mesures et la possibilité de sanctions en cas de non-respect.

Même si, pour la FSU, ce protocole n'est toujours pas à la hauteur des nécessités pour garantir une réelle égalité des femmes et des hommes dans la Fonction publique, il acte des avancées.

Par exemple, l'obligation pour les employeurs publics d'élaborer d'ici fin 2020 un plan d'action et notamment des mesures de résorption des écarts de rémunération sous peine de sanctions financières; la prise en compte de la situation respective des femmes et des hommes pour l'égal accès aux avancements; le maintien des droits à avan-

cement-promotion pendant les congés parentaux; la suppression du jour de carence pour les congés de maladie pendant la grossesse; l'obligation de la mise en place d'un dispositif de signalement, traitement et suivi des violences sexuelles, du harcèlement et des agissements sexistes... pourront servir de point d'appui pour faire avancer les revendications féministes et syndicales portées par la FSU, et l'égalité dans la Fonction publique.

Malgré un contexte de réformes défavorables aux personnels et aux revendications générales qu'elle porte, la FSU signera le protocole 2018. Mais elle s'attachera à ce qu'il n'en reste pas à de simples intentions. Elle rappelle que la politique menée par ce gouvernement et les réformes qu'il porte pénalisent les plus précaires, et en particulier les femmes. Ce serait encore le cas avec la réforme des retraites telle qu'elle se dessine aujourd'hui.

La FSU continuera de porter ses revendications notamment celles qui n'ont pas trouvé leur place dans ce protocole. 

Valérie Sourmaille

Pour une vraie alternative à l'enfermement des mineurs

Loin de diminuer, le nombre d'enfants enfermés a dépassé un pic jamais atteint ces dernières années avec 893 mineurs incarcérés dans 52 centres fermés ou centres de rétention administrative dont plus de 77 % dans le cadre de la détention provisoire. Malgré l'échec des politiques d'enfermement qui n'enrayent pas la récidive, le gouvernement s'obstine à augmenter le nombre de structures fermées au détriment des services en milieu ouvert, d'insertion et d'hébergement.

Or, plus on construit, plus on remplit ! Redéfinir une justice protectrice et émancipatrice pour tous les jeunes, et en particulier pour celles et ceux les plus en difficulté, et revenir à la primauté de l'éducatif sur le répressif, sont des enjeux de société. C'est un élément de la plateforme de la mobilisation des professionnels de la Justice le 15 novembre, jour de l'ouverture des débats à l'assemblée nationale du projet de loi de programmation, pour exiger une justice de proximité garante de l'équité de traitement pour toutes et tous et une réorientation des moyens consacrés aux structures d'enfermement au profit des services d'insertion et des services éducatifs. L'institut de recherches de la FSU a publié un ouvrage sur la question :

https://www.syllepse.net/une-vraie-alternative-a-l-enfermement-des-mineur-es-la-liberte-r_21_i_749.html



La FSU écrit au président

Le 22 novembre, la FSU a écrit à Emmanuel Macron pour lui rappeler que « dans chacun des versants, État, territorial ou hospitalier, 5,5 millions d'agents assurent aux citoyens la permanence, la proximité, l'égalité de traitement, la continuité et l'accessibilité du service public ». Elle y rappelle le rôle essentiel de la Fonction publique pour la vitalité et le développement social et économique du pays, pour mieux alerter le président sur les orientations de son gouvernement. Réduction du périmètre de l'action publique qui affecte l'accès d'un grand nombre de nos concitoyens aux services publics, privatisation de missions, 120 000 suppressions d'emplois qui dégraderont les conditions de travail des agents.

« Sans services publics, pas de cohésion sociale » rappelle la FSU, qui demande l'ouverture de discussions. « Il est grand temps d'établir un dialogue social de qualité si vous souhaitez réellement faire œuvre de réconciliation avec les agents » ajoute-t-elle.

Vers la création d'un MEDEF dans la Territoriale ?

Philippe Laurent, président du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT) a fait adopter une charte des employeurs territoriaux en septembre dernier. Objectif : permettre aux patrons des 1,9 million agents territoriaux de mieux « négocier » au niveau national avec l'État et les organisations syndicales sur les questions de ressources humaines. Soutenu par le Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT) et la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG), il a finalement réussi à convaincre les huit principales associations d'élus (AMF, ADF, Régions de France, AdcF, Villes de France, France urbaine, AMRF, APVF) de la nécessité d'avancer unies dans les discussions nationales avec l'État et les organisations syndicales. « Les employeurs territoriaux souhaitent ainsi se donner les moyens effectifs d'une négociation coordonnée sur les principaux enjeux de gestion de leurs personnels », est-il ainsi écrit dans le texte de la « charte d'engagement des employeurs publics territoriaux ». Cette nouvelle organisation souhaite ainsi devenir un interlocuteur privilégié et incontournable... à égalité avec l'État. Tout l'enjeu pour ce nouveau « Medef territorial » sera en effet de « définir des positions communes et partagées » entre toutes les strates de collectivités et d'établissements publics et qui seront portées ensuite par le collège employeurs du CSFPT dans les discussions avec l'État et les organisations syndicales au sein du CSFPT, mais aussi au sein du Conseil commun de la Fonction publique. Si l'on peut espérer qu'une telle organisation pourra peut-être réduire les inégalités criantes qui existent dans les conditions d'emplois des agents territoriaux, le risque est fort d'un nivellement par le bas et d'une remise en cause « concertée » des avantages acquis.

Salaires

À quand le prochain rendez-vous ?

Les organisations syndicales de fonctionnaires ont qualifié la réunion de suivi présidée par le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, de « gros flop ». Pas de mesures générales comme une augmentation pour tous du point d'indice et très peu de nouveautés. La réunion de suivi du rendez-vous salarial, organisée le 17 octobre, a été pour Olivier Dussopt une occasion de rappeler les mesures annoncées en grande pompe, lors du rendez-vous salarial dont la réactivation de la mise en œuvre du protocole PPCR pour laquelle la FSU s'est battue. D'autres mesures ne bénéficieront qu'à quelques agents, accompagnement financier des trajets pour le déplacement domicile-travail à vélo, désocialisation des heures supplémentaires, améliora-



Dans les faits, les agents publics ne verront pas leur salaire augmenter.

© L'ESPRESSO

tion des conditions d'indemnisation des frais de mission, ajustement de la compensation de la hausse de la CSG, abaissement du seuil d'indemnisation des jours épargnés sur les comptes épargne temps. Mais aucune mesure d'intérêt général.

« Nous améliorerons le pouvoir d'achat de tous les travailleurs » avait promis Emmanuel Macron candidat à l'élection présidentielle. La FSU regrette que le gouvernement « n'ait pas fait ce choix pour ses propres agents [...] ». Pire, il organise la baisse de leur pouvoir d'achat » et promet une individualisation de la rémunération des agents avec un projet de salaire au mérite pour quelques-uns. Les mesures positives déclinées le 17 octobre n'empêcheront pas que dans les faits, les plus de 5 millions d'agents publics ne verront pas leur salaire augmenter, le point d'indice restant gelé. La FSU a demandé la date du prochain rendez-vous salarial. À ce jour pas de réponse. ♦

Pierre Garnier

PLFSS 2019

La sécu fragilisée

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 a été adopté par l'Assemblée nationale le 30 octobre puis par le Sénat le 17 novembre.

Il prévoit un retour à l'équilibre des comptes pour 2019, avec un solde positif pour le régime général (seule la branche maladie demeurerait en léger déficit) au prix cependant de lourds sacrifices pour les assurés.

Le gouvernement poursuit la remise en cause des principes fondateurs de la Sécurité sociale en réduisant la part des cotisations dans son financement :

transformation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en une baisse pérenne de 6 points des cotisations patronales d'assurance maladie, exonération de cotisations salariales d'assurance vieillesse sur les heures supplémentaires...

Il prévoit aussi de siphonner les recettes de la Sécurité sociale en remettant en cause le principe de compensation intégrale de toute nouvelle mesure d'exonération de cotisations dès 2019. La Sécurité sociale en sera profondément fragilisée, ce qui servira de prétexte pour imposer

de nouvelles régressions. Les allocations familiales, pensions de retraites, d'invalidité et aides au logement ne seront déjà pas indexées sur l'inflation en 2019 et 2020, ce qui se traduira par leur dévalorisation de fait.

Même légèrement relevé, l'objectif des dépenses d'assurance maladie sera insuffisant pour financer les nouveaux besoins de santé, comme l'indique la situation préoccupante des EHPAD et des hôpitaux publics dont la dette explose. ♦

Matthieu Leiritz

Budget

L'addition est pour le contribuable

Présumé en conseil des ministres le 24 septembre, le budget de l'État 2019 s'établirait à 390,8 milliards.

Les recettes nettes sont estimées en baisse de 8 milliards et reflètent la politique libérale à l'œuvre : suppression de l'ISF, poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, affaiblissement de la solidarité nationale par la suppression des cotisations salariales sur les heures supplémentaires. En même temps, quasi gel des retraites et des allocations familiales, baisse des crédits d'impôts transition énergétique, hausse de la fiscalité écologique pour tous.

Les choix gouvernementaux coûtent cher : la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisses de charges pérennes entraîne une facture globale de 40 milliards d'euros. La dette publique est en augmentation, clairement



Les choix gouvernementaux coûtent cher.

creusée par ces dons sans contreparties aux entreprises. Pour compenser sa gabegie libérale sans bénéfice pour la population, le gouvernement poursuit la destruction du service public : suppression de 120 000 emplois dans la Fonction publique sur le quinquennat, dont 50 000 dans la Fonction publique d'État

(FPE). Pour 2018, le solde global des créations et suppressions d'emplois est de - 4 164 ETPT dont - 1 571 pour l'État et - 2 593 pour ses opérateurs. Il reste donc 44 176 emplois à supprimer en 3 ans dans la FPE soit une moyenne de 14 725 par an... Modifier les modes de gestion de la Fonction publique et s'attaquer aux statuts a donc bien une « utilité » budgétaire et idéologique. ♦

Matthieu Leiritz

PPCR : 745 millions dès 2019

Un rapport de l'Assemblée nationale publié en octobre chiffre à 3,686 milliards la part du budget de la Fonction publique consacrée à améliorer les salaires et les carrières sur les 5 années à venir, dans le cadre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) des fonctionnaires. Une part non négligeable. Le report d'une année de PPCR gelant de fait le protocole en 2018, avait provoqué un vent de contestation de la part des organisations syndicales signataires du protocole. 745 millions d'euros seront consacrés à PPCR dès 2019, année de sa réactivation. La FSU, avec ses syndicats, continue à intervenir pour assurer l'effectivité des revalorisations et plus généralement améliorer le pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires.

Fonction publique

Menaces sur le statut

Le gouvernement a visiblement décidé d'en finir avec la Fonction publique l'éloignant de plus en plus de ses principes et de son sens défini par l'intérêt général.

Les mesures annoncées par Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics visent clairement à en finir avec le statut. Recours massif au contrat en substitution du recrutement sur concours, dispositifs visant à pousser vers le privé nombre de fonctionnaires en lien avec

l'objectif de supprimer 120 000 emplois d'ici la fin du quinquennat, externaliser des missions « non régaliennes », nouvelle architecture des rémunérations pensée en cohérence avec la réforme des retraites et qui encouragerait le développement de l'indemnitaire, débouchant sur le salaire au mérite...

Pour la FSU, il est indispensable d'ouvrir des discussions sur le recrutement et les prérecrutements, la revalorisation sala-

riale de toutes et tous, la titularisation des contractuels, le développement de la formation et de l'accompagnement des agents. La réorganisation territoriale de l'État passe à une deuxième étape depuis la lettre du Premier Ministre aux préfets de région du 24 juillet. Les propositions de ces derniers sont marquées par la déconstruction des services déconcentrés, déjà mis à mal par la RGPP, la remontée en puissance des préfets sur ce qu'il en

reste et par la rupture des liens entre les ministères et leurs services de proximité, la déstabilisation des agents, de leur emploi et de leurs métiers. La FSU condamne ces manœuvres qui ne visent qu'à restreindre le champ de l'action de l'État. Pour la FSU, l'harmonisation des rémunérations et des conditions de travail ne peut se traduire que par l'amélioration de la situation de l'ensemble des personnels. ♦

M. L.

L'État employeur de précaires

40 000 Enseignants, 80 000 assistants d'éducation, de plus en plus d'accompagnants des élèves en situation de handicap, des contrats unique d'insertion, des agents administratifs, etc. À l'État comme dans la territoriale, se cache une seule réalité, des contrats à temps incomplet non choisis, des temps partiels, des contrats souvent de courte durée, des problèmes et retards dans les paiements de salaires, des affectations sur plusieurs établissements qui nuisent à un rythme de vie normal, des chantages au renouvellement de contrats, des emplois du temps difficiles, des attestations employeurs délivrées avec plusieurs mois de retard, des allocations chômage qui tardent de fait à être versées aux agents. Du 29 novembre au 6 décembre, les non titulaires élargiront leurs représentants. En votant pour la FSU, ils auront l'assurance d'être défendus contre une « réforme d'ampleur ».

Recherche

Suppressions de postes au CNRS

Le budget du CNRS stagne depuis plus de dix ans, avec pour conséquence la suppression de 1 581 postes de titulaires entre 2005 et 2017, soit une réduction de 6 % des effectifs de titulaires au CNRS depuis 2005.

Avec la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui pérennise cette contrainte budgétaire sur le CNRS, le président du CNRS a déclaré qu'il envisageait un recrutement de titulaires pour les quatre prochaines années à hauteur de 250 chercheurs et 310 ingénieurs et techniciens par an. Ce niveau de recrutement impliquerait la suppression d'environ 340 postes de titulaires au CNRS d'ici 2022 (qui s'ajouteraient aux 1 581 déjà supprimés depuis 2005). La pérennisation de cette politique, engagée depuis 2005, aboutirait sur le long terme à un CNRS avec 8 000 chercheurs et 8 835 ingénieurs et techniciens, contre actuellement 11 137 chercheurs et 13 415 ingénieurs et techniciens, c'est-à-dire de nouvelles réductions d'effectifs de



Le niveau de recrutement impliquerait la suppression d'environ 340 postes de titulaires au CNRS d'ici 2022.

28 % pour les chercheurs et de 34 % pour les ingénieurs et techniciens. Avec cette trajectoire, le CNRS et la recherche publique en France amorcent un décrochage inédit qui met en danger leurs capacités à mettre en œuvre leur principale mission : le développement de la recherche de base et le progrès des connaissances. Le SNCS-FSU demande un plan pluriannuel pour l'em-

ploi scientifique avec la création de 6 000 postes de titulaires par an pendant dix ans dans l'enseignement supérieur et la recherche pour atteindre l'objectif de 3 % du produit intérieur brut (PIB) de dépenses de recherche et développement (R&D). Le SNCS-FSU demande dans l'immédiat que le nombre de recrutements au CNRS s'élève à 365 chercheurs et 508 ingénieurs et techniciens par an pour revenir à un CNRS dans ses dimensions du début des années 2000. ♦

Claire Chaligny

Fonction publique

Rapport annuel

L'édition 2018 du rapport annuel sur l'état de la fonction publique comporte les statistiques complètes relatives à l'emploi et aux salaires des agents pour l'année 2016.

Ce rapport est un document utile qui montre la réalité du quotidien des fonctionnaires et des agents non titulaires. Il

déconstruit nombre d'idées fausses. La Fonction publique emploie aujourd'hui 5,48 millions de personnes (20 % de l'emploi en France) parmi lesquelles 967 000 ne sont pas titulaires.

Le nombre de fonctionnaires baisse. Le rapport relève ainsi une augmentation de la part

des contractuels dans l'emploi public (+ 2,8%).

Concernant les rémunérations, le rapport annuel fait le portrait d'une Fonction publique affaiblie par les politiques d'austérité. L'entrée en application de la première tranche du protocole PPCR contrarie un peu ce mouve-

ment avec des gains évidents pour de nombreux agents.

Le salaire net mensuel des fonctionnaires femmes est inférieur de 12,9 % à celui des hommes, rendant urgentes l'application de mesures contraignantes pour atteindre l'égalité. ♦

Matthieu Leiritz

Loi Blanquer

Le ministre perd la confiance

Le 15 octobre, le ministre a présenté au Conseil supérieur de l'éducation un projet de loi censé aller vers « une école de la confiance ». Celui-ci a été largement rejeté par la communauté éducative.

Le ministre avait assuré ne pas vouloir tout refonder. Pourtant, il se livre à un « chamboule-tout » en inscrivant dans un projet de loi des sujets qui devraient relever de discussions spécifiques et approfondies. Il contourne le dialogue social sans associer les organisations syndicales aux discussions.

Son projet de loi, ajouté aux mesures déjà prises de la maternelle au lycée, va transformer en profondeur le système éducatif.

Avec tout d'abord, l'instruction obligatoire à 3 ans qui sera un bon prétexte pour ouvrir la voie au financement des écoles privées sous contrat, avec des conséquences défavorables à la mixité sociale dans les écoles et à la démocratisation de la réussite scolaire. D'autant qu'à l'autre bout de la scolarité obligatoire, rien n'est dit



Le projet de loi du ministre va transformer en profondeur le système éducatif.

sur un allongement jusqu'à 18 ans, qui pourrait contribuer à la démocratisation.

L'article 9 du projet, quant à lui, remet en cause le Cnesco, organisation indépendante qui permettait notamment de dégager les consensus issus de la recherche, sur des sujets aussi sensibles que redoublement, évaluation, différenciation pédagogique, handicap ou lecture. De nombreuses organisations ont dénoncé cette

fin programmée (voir p. 15). Le ministre inscrit également dans sa loi le remplacement des écoles supérieures de professorat et d'éducation (ESPE) par les Instituts nationaux supérieurs de professorat, soumis à une gouvernance ministérielle en rupture avec la collégialité au cœur de l'organisation des composantes universitaires et dont on peut craindre les dérives autoritaristes. Les contenus des mesures comme le recours à des étudiants en licence sous statut d'AED pour dispenser des enseignements en responsabilité ne correspond en rien à l'idée que la FSU se fait des pré-recrutements. Vouloir fonder la formation sur la recherche, comme l'affiche le ministre, nécessiterait des garanties de pluralisme qu'il a jusque-là peu donné, d'autant que la promotion des « méthodes les plus efficaces » légitimera la prescription méthodologique.

Les fusions d'académies sont aussi inscrites dans le projet. L'éducation nationale est un bien commun trop essentiel pour que les personnels qui

AESH : « Ensemble pour une École Inclusive »

Le métier d'accompagnant est un des axes de la concertation lancée le 22 octobre par Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées. Ambition affichée : un métier d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) attractif avec des perspectives d'avenir. Pour y parvenir, améliorer les conditions d'exercices des accompagnants et leur permettre d'intervenir sur les activités éducatives péri et extrascolaires des élèves, afin qu'ils travaillent sur des temps pleins, figurent parmi les pistes envisagées. Le ministère de l'Éducation nationale conduira une concertation avec les organisations syndicales, pour mieux reconnaître et valoriser le métier d'accompagnant. La FSU saura rappeler que « déprécier » les AESH impliquerait la création d'un métier spécifique et une revalorisation salariale. Propositions connues fin janvier 2019 et rendues publiques en février.

l'incarnent au quotidien soient mis à l'écart et que leur expertise, n'ayant manifestement pas été prises en compte dans l'élaboration du projet de loi, continue à être ignorée. Le ministre affirme que c'est le changement qui « est source d'inquiétude ». En l'occurrence c'est plutôt la nature du changement et l'absence de dialogue qui y préside. Si le ministre ouvrait des discussions et ses oreilles autant qu'il légifère, l'école ne s'en porterait que mieux. ♦

Pierre Garnier

Éducation Prioritaire

Jean Michel Blanquer a annoncé le report d'un an de la révision de la carte de l'éducation prioritaire (EP) initialement prévue pour 2019, le temps de travailler à « dégager une vision globale de ce que doit être la politique territoriale de l'éducation nationale au service de la réussite de tous les élèves ».

Les conséquences pour l'EP risquent d'être profondes puisqu'il pourrait être question de passer de l'attribution d'aides publiques liées à la labellisation REP et REP+ des établissements d'un territoire socialement défavorisé, à une modulation de ce soutien en fonction des résultats des établissements. Pour cela des indicateurs, encore à définir, évalueraient « les résultats des élèves mais aussi le climat scolaire et le bien être des élèves et des personnels ». À qui seront donnés les moyens : à ceux qui réussissent parce qu'ils sont efficaces et pour les récompenser, ou à ceux dont les résultats seront faibles, pour les aider ?

Cours en ligne

Quatre académies dont celle de Lyon, ont signé le 15 novembre une convention avec le CNED. Elle prévoit d'expérimenter un service de remplacement des enseignants avec des cours en ligne de 50 minutes en maths et en français en 5^e, 4^e, 2^{de} et 1^{re}. Un assistant d'éducation accompagnerait les élèves. Les rectorats pensent répondre ainsi au problème des remplacements de courte durée. Le dispositif va être testé jusqu'à la fin de l'année scolaire dans des établissements pilotes de la grande région.

Colloque EPS

600 participants au colloque organisé à Villejuif par le SNEP, le syndicat FSU d'éducation physique, sur le thème « *L'EPS et l'école de demain* ». Marie-George Buffet, rapporteure pour la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale du budget jeunesse et sports 2019 a affirmé que « *L'EPS est un savoir fondamental, "au même titre que le lire, écrire, compter" alors que les suppressions de postes risquent au contraire de signer la fin de "L'EPS obligatoire"* Les organisateurs ont invité le monde associatif, les fédérations, les dirigeants sportifs, les bénévoles à se rassembler pour organiser des assises nationales du sport ».

Forum maternelle

Pari réussi pour le forum de la maternelle par celles et ceux qui la font vivre. 200 participants, enseignants, éducateurs, parents, syndicalistes... ont planché sur les questions qui traversent l'école première : quels savoirs, comment travailler ensemble à la réussite de tous. Journée riche avec une intervention, pour ouvrir le colloque, de C. Passerieux et une table ronde en clôture sur « Comment réduire les inégalités » avec J. Bernardin, P. Picard et C. Cumzusa. Cette journée sera prolongée par des actions, notamment une adresse au ministre.

Primaire

Un statut pour la direction d'école ?

JM Blanquer a annoncé sur LCP vouloir profiter du projet de loi prévu pour 2019 pour transformer le statut des directeurs du premier degré.

Un rapport de deux députées publié en août avait suggéré que les collègues deviennent des « réseaux comprenant les écoles de secteur, les directeurs étant les directeurs adjoints du principal ». Un rapport récent de l'Inspection générale préconise quant à lui un rapprochement écoles-collèges.

La fonction est devenue de plus en plus difficile à assurer : le manque de temps, les missions qui ont évolué autour des axes animation, fonctionnement et relations avec les partenaires. Les personnels se sentent déboussolés et ont un sentiment d'épuisement et de perte de sens dans leur travail. C'est ce qui ressort des États généraux de la direction organisés par le SNUipp-FSU : inflation de tâches non reconnues (gestion d'une absence,



La direction d'école est devenue de plus en plus difficile à assurer.

appels de parents, mails, ...), parfois sans temps de décharge. Les projets qui se dessinent ne résoudront pas le malaise des directrices et di-

recteurs. Ces derniers ne veulent pas devenir des chefs d'établissements mais revendiquent une aide au fonctionnement, du temps de décharge et de meilleures indemnités. Une construction de normes collectives plutôt qu'un statut de chef. ♦

Marie-Rose Rodrigues Martins

Programmes du lycée

Course contre la montre

Les projets de programmes des Lycées généraux et technologiques sont en cours de finalisation dans le cadre d'un calendrier politique contraint : plus de 80 projets de programmes auront été écrits en moins de 5 mois.

Cela, sans qu'aucun débat préalable sur ce que doit être la culture commune du lycéen n'ait été mené alors que presque la totalité d'une génération va aujourd'hui au lycée. De plus, plusieurs projets de

programmes posent des problèmes de fond et de faisabilité. Par ailleurs, certains programmes de spécialité sont d'un niveau d'exigence tel qu'ils risquent de laisser de côté 2/3 des élèves.

Un travail de rédaction à l'aveugle. Les contenus et modalités des épreuves de baccalauréat ne sont pas connus, ce qui donne une vision partielle de ce qui est attendu des élèves.

Le SNES-FSU et le SNEP-FSU ont été les seules organisations présentes à l'ensemble des réunions avec des enseignants spécialistes des programmes concernés porteurs d'une analyse pour chaque programme, construite collectivement. Afin de préparer le Conseil supérieur de l'Éducation de décembre, le SNES-FSU et le SNEP-FSU consultent la profession via une enquête en ligne. ♦

Sandrine Charrier



Violences à l'école

Soutien de la FSU aux personnels

Après la diffusion d'une vidéo montrant un lycéen braquant une enseignante, de nombreux personnels de l'éducation ont témoigné sur les réseaux sociaux et notamment sous le #pasdevague de cas de violences dans leurs établissements.

La FSU apporte son soutien à tous les personnels qui, confrontés à des phénomènes de violence dans l'exercice de leur métier se sentent trop souvent laissés seuls, trop peu accompagnés et trop peu soutenus. D'autre part, la FSU exige que l'administration leur offre la protection fonctionnelle à laquelle ils ont droit ainsi que l'accompagnement nécessaire.

À travers ces témoignages exprimés sur les réseaux sociaux ou recueillis régulièrement par les militants de la FSU, ce qui ressort fortement est le sentiment d'abandon, le déni de l'institution, les méfaits d'un mode de management fondé sur des indicateurs de performance.

Les annonces faites par le ministre le 26 octobre semblent bien décalées par rapport à l'exercice quotidien du mé-

tier. En les considérant uniquement sous un angle sécuritaire, il ne répond pas aux problèmes de fond exposés par les personnels.

Pour la FSU, il est indispensable de prendre les sanctions adaptées quand ces violences relèvent d'agressions et de menaces explicites, tout en donnant les moyens aux équipes éducatives de prévenir ces violences.

Les problèmes de fond ne pourront être traités que par des mesures éducatives confortées et renforcées et par l'implantation dans les éta-

blissements d'équipes pluri-professionnelles.

Il est nécessaire de s'appuyer sur l'expertise des personnels, d'entendre leurs demandes, de conforter leurs actions d'enseignement, de donner aussi davantage de moyens en nombre d'emplois, de formation et de temps de travail collectif. Sur tous ces aspects essentiels, le ministre reste silencieux. Et les choix faits, alors qu'il s'apprête à supprimer des postes, ne répondent pas à l'objectif impératif d'éducation pour tous les jeunes. ♦

Sandrine Charrier

La fin du Cnesco ?

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) change de statut. Dans le même temps, une nouvelle instance permettra de mettre en œuvre l'évaluation des établissements qui devient désormais l'élément essentiel de celle du système.

En effet, au détour de son projet de loi « Pour une école de la confiance », le ministre entend substituer au Cnesco un Conseil d'évaluation de l'école à sa main, composé très majoritairement de personnalités désignées... par lui-même. Quid alors de la réflexion et les travaux sur des sujets tels que la mixité sociale, le redoublement, le calcul ou la compréhension en lecture qui avaient fait consensus dans la communauté éducative... ?

Alors, organisations syndicales et associatives ont fait part de leur très forte inquiétude à l'idée d'affaiblir le Cnesco alors que le Comité d'évaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée Nationale évalue très positivement son action (une « instance productive, indépendante et transparente », selon un rapport), demande qu'il soit pérennisé et renforcé. Pour les organisations, « Le Cnesco part des questions des usagers et des professionnels du système éducatif ». Elles jugent ses ressources et ses recommandations importantes pour améliorer les pratiques éducatives sur le terrain et pour faire évoluer les politiques éducatives de façon constructive.

AESH-CUI : « Le métier que nous voulons »



mais aussi la question des relations enseignants/AESH, ont aussi permis de parler métier. « Comment se positionner à plusieurs adultes dans la classe » ou « quelle place pour l'AESH aux côtés de l'enseignant » ont fait débat, comme l'idée de formation commune AESH/enseignants.

Le 13 novembre dernier, à Saint-Étienne, un stage SNUipp FSU a réuni 115 AESH-CUI. Occasion d'évoquer conditions de travail et rémunération, temps de travail, formations initiale et continue, évaluation professionnelle, affectations et frais de déplacement, pour des personnels très précaires. Intitulé « Le métier que nous voulons », ce stage a permis aux principaux concernés, les AESH-CUI, d'élaborer des évolutions souhaitables. Le chantier ouvert par la secrétaire d'État Sophie Cluzel sur scolarisation et handicap,



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018*

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.

Élections pros : faire entendre sa voix



Dossier réalisé par :

Sandrine Charrier, Pierre Garnier,
Matthias Leffritz, Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille.

Les élections professionnelles sont un rendez-vous important pour faire entendre la voix des personnels. Le 6 décembre, plus de 5 millions d'agents publics auront choisi leurs représentants dans leurs instances de représentation : CT, CAP et CCP. La FSU et ses syndicats s'y engagent pour mieux défendre les agents et conquérir de nouveaux droits, mais aussi pour le développement des services publics.

Du 29 novembre au 6 décembre, les agents titulaires et non titulaires de la Fonction publique éliront leurs représentants dans les différentes instances qui structurent le dialogue social, tant dans la Fonction publique d'État que territoriale.

Voter FSU, c'est faire le choix d'un syndicalisme de masse, de proposition, de luttes et de transformation sociale.

Car la FSU occupe depuis sa naissance encore récente, en 1993, une place particulière

dans le paysage syndical français.

Première organisation syndicale au ministère de l'éducation et au ministère de l'agriculture, de plus en plus implantée dans de nombreux ministères et également dans la Fonction publique territoriale, la FSU s'inscrit dans un syndicalisme original, par ses valeurs, ses revendications et ses pratiques. Voter FSU, c'est voter pour un syndicalisme de terrain, par lequel les adhérents et les personnels sont les premiers acteurs de leurs luttes revendicatives.

Voter FSU, c'est voter pour un syndicalisme qui

place les agents au cœur du processus d'élaboration des revendications, de décision d'action et de ratification des acquis.

Voter FSU, c'est voter pour un syndicalisme qui défend les droits, les conditions de travail, de salaires, de carrière, de recrutement et de formation des agents.

Voter FSU, c'est voter pour un syndicalisme attaché à renforcer un système de protection sociale de haut niveau, financé par la solidarité entre actifs et retraités.

Voter FSU, c'est voter pour la défense de la Fonction publique et des services publics au service de tous les usagers, sur l'ensemble du territoire. Voter FSU, c'est voter pour un syndicat qui promeut la transition écologique.

Voter FSU, c'est voter pour une organisation syndicale solidaire de tous les combats pour l'égalité, les libertés, la justice sociale et la laïcité.

Voter FSU, c'est voter pour un acteur syndical intransigeant dans la lutte contre toutes formes d'intolérance et de discriminations : sociale, sexuelle, ethnique ou religieuse.

Voter FSU, c'est voter pour une fédération qui défend le système public d'éducation et la démocratisation de l'accès aux savoirs et à un haut niveau de formation et de connaissances pour tous les élèves et étudiants.

Voter FSU, c'est voter pour une organisation syndicale indépendante des pouvoirs et formations politiques.

Voter FSU, c'est voter pour une fédération syndicale qui mène un combat intransigeant contre le nationalisme et le fascisme.

FSU : un syndicalisme de valeur



Militer à la FSU, c'est partager des valeurs et des principes qui se traduisent dans le quotidien de la vie militante, dans les manières de faire du syndicalisme.

La force principale de la FSU, ce sont les adhérentes et les adhérents

Loin d'un syndicalisme de délégation, ce sont les adhérents qui élaborent les revendications, les propositions afin de construire des alternatives aux politiques actuelles. Personnels actifs et retraités organisent par eux-mêmes la défense de leurs intérêts matériels et moraux, dans l'action commune des diverses catégories qui constituent le personnel de la Fonction publique.

La FSU pratique un syndicalisme de transformation sociale

La FSU œuvre en faveur de choix

éducatifs, économiques et sociaux de justice, d'égalité, de solidarité, de laïcité et de démocratie.

Dans le domaine de l'éducation, la FSU vise la démocratisation du système éducatif pour garantir la réussite de tous les jeunes de la maternelle à l'université.

Attachée aux valeurs de liberté et d'égalité pour tous les humains, elle refuse les exclusions, et toutes formes de discrimination fondées sur le racisme, la xénophobie, le sexisme, le rejet du handicap, en France, en Europe et dans le monde.

L'exigence d'égalité de traitement entre les agents, le refus des passe-droits et la lutte contre la tentation de l'arbitraire renforcent la Fonction publique et garantissent le service rendu aux usagers.

La FSU défend donc le statut de la Fonction publique dans l'intérêt des agents, mais aussi dans celui des usagers. Défendre et renforcer la Fonction

publique – qu'il s'agisse de la Fonction publique territoriale, ou de celle de l'État (éducation, justice, environnement, agriculture, culture) – garantit une meilleure cohésion sociale et l'égalité de traitement des citoyens, quel que soit le territoire où ils vivent.

La FSU pratique l'indépendance syndicale, sans se contenter de l'invoquer

La FSU développe sa propre analyse sur l'ensemble des champs qui affectent les agents, qu'il s'agisse des domaines politiques, économiques, sociaux ou sociétaux.

La FSU vit essentiellement des cotisations des adhérents. Elle perçoit, comme toutes les organisations syndicales, des moyens humains sous forme de décharges militantes et proportionnels aux résultats obtenus lors des élections profession-

Transparence

Les militants de la FSU, qu'ils représentent les agents dans tel ou tel secteur de la FPE et de la FPT, ont en commun le fait d'agir en toute transparence.

Professionnels parmi d'autres professionnels, ils sont bien identifiés des collègues avec qui ils travaillent. Ils diffusent les informations indispensables au plus près des agents et contribuent à ce que chacun puisse avoir connaissance de ses droits. Ils consacrent tout le temps nécessaire au décortiquage des listings administratifs pour débusquer des erreurs et rétablir des agents dans leur droit. En effet, les élus FSU s'appliquent à faire respecter les règles communes et travaillent avec leurs collègues pour les faire évoluer au mieux des métiers, en toute clarté, lors de réunions d'informations syndicales par exemple. Allez page 22 en rencontrer quelques-uns !

nelles. Peu de militantes et de militants sont détachés entièrement de leur métier, aucun définitivement. La FSU échange avec les organisations politiques démocratiques et républicaines, sur la base du respect de leurs rôles respectifs. Elle n'est la courroie de transmission de personne.

La FSU pratique la démocratie interne

Ses analyses s'élaborent au sein de la FSU, de ses syndicats, de ses sections régionales ou départementales, de ses courants de pensée. Elles naissent d'un débat contradictoire, dans la recherche d'une synthèse entre les diverses sensibilités, et toujours soumise à la validation des adhérents ou de leurs représentants élus.

La FSU s'inscrit et se reconnaît dans la lutte anti fasciste

Dans une période où renaissent les menaces nationalistes et autoritaires, la FSU ne pratique pas la neutralité. Elle combat résolument, avec l'ensemble des forces politiques, syndicales et associatives les idées et les menées d'extrême droite. ♦

<< D'abord la participation >>

Quel est selon vous le principal enjeu des prochaines élections dans la Fonction publique ?

Indéniablement, le premier enjeu des élections du 6 décembre dans la FP est celui de la participation. En effet, si la participation ne saurait à elle seule valoir mesure de la combativité des fonctionnaires, elle donne néanmoins une indication majeure sur l'importance et la confiance qu'ils accordent aux syndicats, à l'analyse que ceux-ci font des politiques publiques et aux conséquences qu'ils en tirent en termes d'action collective.

Au dernier scrutin de 2014, après les évolutions juridiques de 2010, on avait noté un recul de la participation de près de 2 points pour les 3 fonctions publiques réunies (taux moyen de 52,8 %). Il serait important que ce taux s'accroisse, et – à l'intérieur de la FPE – plus particulièrement dans l'Éducation nationale.

Le second enjeu, c'est évidemment la place respective que vont prendre les différentes organisations ; pour la FSU, l'enjeu est de reconquérir une première place dans la FPE, et pour ses syndicats toujours majoritaires dans l'Éducation nationale, de stopper la légère érosion enregistrée il y a 4 ans.

En quoi la FSU porte-t-elle à vos yeux un message particulier ?

Il faut attacher de l'importance au U de FSU, et à l'idée d'unité dont la fédération est porteuse. En tant qu'une des premières organisations de masse de la FP, elle a une responsabilité particulière dans la diffusion des analyses critiques qu'elle fait de la politique gouvernementale et dans la mobilisation de différents personnels dans des luttes unitaires. Cela au nom d'un syndicalisme qui n'est ni d'accompagnement ni de refus systématique, mais d'un syndicalisme critique capable de proposer des alternatives crédibles : absence de toute complaisance, sans fermeture pour penser l'avenir.



André Robert, professeur à l'université Lumière, Lyon 2. Auteur de *Miroir du syndicalisme enseignant*, 2007.

Quelles pourraient être selon vous, les conséquences des résultats de ces élections ?

Le gouvernement va "scruter le scrutin". Participation accrue et renforcement des syndicats critiques peuvent l'amener à réfléchir et à négocier. Il s'agit en effet d'être en meilleure position syndicale pour lutter contre les atteintes annoncées contre le statut de la FP, le paritarisme et la notion même de service public. Dans l'Éducation nationale, c'est la nature et l'administration des réformes qui sont en jeu à travers notamment les questions de la liberté pédagogique, du lycée, de la garantie de l'égalité de valeur des diplômes sur l'ensemble du territoire, de la remise en cause d'organismes indépendants d'évaluation de la politique scolaire. ♦

La FSU dans l'action

Avec les adhérents, la FSU poursuit les luttes pour l'amélioration de la situation des agents et des services publics.

La FSU a ainsi arraché le protocole PPCR qui a permis un certain nombre d'avancées. Les carrières ont été améliorées ainsi que les possibilités d'avancement et de promotion en particulier pour la catégorie C.

Les mobilisations et initiatives se poursuivent dans les services publics (santé, justice, éducation...) contre les dégradations des services et des conditions de travail.

La FSU, depuis toujours engagée dans le combat pour l'égalité professionnelle, a décidé de signer le protocole pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, malgré ses insuffisances, et en particulier pour acter les avancées acquises au regard de l'accord de 2013.

Face au projet de réforme de la Fonction publique annoncé par le gouvernement, la FSU adresse un courrier solennel au Président de la République pour dénoncer la remise en cause du modèle social dont la Fonction publique est un pilier essentiel et exiger sa préservation et son développement. Dans le même sens, et au moment de l'examen du budget 2019, elle s'adresse aux parlementaires.

La FSU agit pour construire, en discussion avec toutes les fédérations de fonctionnaires, une journée de riposte dans la Fonction publique au début de l'année 2019. Elle y proposera également des discussions sur l'avenir du système des retraites des fonctionnaires et sur les mobilisations à construire.

Porter les revendications des fonctionnaires



La FSU défend le respect et l'extension des droits syndicaux et s'oppose à la fusion/dispersion des instances de représentation des personnels.

La FSU défend les intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités de la fonction publique d'État et Territoriale.

Défense du service public

Ainsi, convaincue qu'un service public de qualité participe d'une société plus juste en assurant l'égalité et l'effectivité de l'accès de toutes et tous aux droits fondamentaux, la FSU combat les politiques libérales et l'idée qu'il faudrait se résoudre à moins de service public, à moins de Fonction publique.

Défense du statut

Elle s'oppose ainsi au plan de suppression de 120 000 postes dans la Fonction publique d'ici 2022 (50 000 à l'État et 70 000 à la Territoriale). Elle exige que soit abandonnée toute tentative de fragilisation voire de suppression du statut de la Fonction publique, héritage des luttes de la Résistance et de la Libération.

Salaires, recrutements, formation, conditions de travail

Elle défend le recrutement de personnels titulaires en nombre suffisant, formés pour permettre au service public de jouer tout son rôle de redistributeur de richesses. Face au projet gouvernemental de salaire au mérite, la FSU exige une amé-

lioration des salaires (revalorisation du point d'indice, poursuite de l'amélioration des déroulements de carrières) pour tous les agents.

La FSU milite pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Être concepteur de son métier

La FSU mobilise pour améliorer les conditions de travail.

Aujourd'hui, 35 % des agents disent ne pas ressentir la fierté du travail bien fait, 29 % que les réorganisations de services ont des effets négatifs. Les agents doivent être mieux reconnus pour le rôle qu'ils jouent dans le bon fonctionnement des services, pour leur engagement quotidien et leur professionnalité sans lesquelles la Fonction publique ne remplirait pas son rôle.

La FSU revendique un plan de résorption de la précarité et la limitation du recours à des personnels précaires.

Démocratiser l'Éducation et l'Enseignement Supérieur

Pour la FSU, tous les jeunes sont éducatibles et doivent pouvoir accéder aux qualifications et à l'élévation du niveau de leur formation. Elle revendique la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et s'oppose à une école et un enseignement supérieur construits sur la sélection et la com-



© MRP/MLA

La FSU, un syndicalisme différent



La FSU est une organisation syndicale encore jeune puisque née en 1993 de l'éclatement de la FEN.

Elle se veut cependant l'héritière de pratiques syndicales profondément ancrées dans l'histoire du mouvement syndical français.

Quelles sont-elles ?

D'abord l'attachement à un syndicalisme d'adhésion. La FSU ne pratique pas le syndicalisme par délégation à une avant-garde de décideurs éclairés. Elle défend le principe du paritarisme, c'est-à-dire la participation à la gestion des carrières et des affectations des personnels via les commissions paritaires élues. Mais pour elle, c'est d'abord le nombre d'adhérentes et d'adhérents qui fait la force et la légitimité du syndicat, ainsi que sa capacité à les entraîner massivement dans l'action.

Éviter un syndicalisme hors sol

La FSU et ses syndicats s'appuie sur un réseau dense de militantes et de militants locaux, donc au plus près des professions. Les militantes et militants ne sont pas des permanents, ils restent d'abord des professionnelles et professionnels en activité, enseignants, agents territoriaux, infirmières, agents administratifs...

Réfléchir, proposer et décider ensemble

L'élaboration des analyses et des revendications, la prise de décision d'action ou de positionnement vis-

à-vis des projets de lois et de règlements sont toujours le produit de délibérations collectives au sein des assemblées délibératives de la fédération, représentant la diversité des sensibilités et des syndicats nationaux qui font et sont la FSU, aux niveaux local comme national.

Rassembler les personnels

Le rassemblement massif et si possible majoritaire des agents est un préalable impératif pour faire progresser les revendications et parer aux régressions.

Créer un rapport de force pour peser

Comme l'a illustré la journée du 12 novembre, la FSU s'emploie à discuter, à négocier avec l'employeur public. Pour faire avancer les revendications, la FSU croit à la construction si nécessaire d'un rapport de force, et pour cela n'hésite pas à appeler à l'action de manifestation ou de grève.

Pratiquer l'unité d'action syndicale

Sans en rabattre sur ses exigences, et forte de sa place incontournable dans la Fonction publique et notamment l'Éducation nationale, la FSU prend régulièrement l'initiative de front syndicaux unitaires, sans exclusive, pour rassembler toujours davantage face à l'employeur.

Un syndicalisme d'adhésion, de masse, de négociation, de rassemblement et d'action: voici ce que porte la FSU. ♦

pétition. Elle s'est ainsi opposée à Parcoursup qui crée une sélection à l'entrée à l'université.

Renforcer les droits des personnels

La FSU défend le respect et l'extension des droits syndicaux et s'oppose par exemple actuellement à la fusion/disparition des instances de représentation des personnels (CHSCT, commissions paritaires, comités techniques). ♦



Élues et élus au quotidien

Du 29 novembre au 6 décembre les agents des trois fonctions publiques sont appelés à voter pour leurs représentants. Les résultats de ces élections pèseront sur le climat dans lequel s'inscriront les prochaines confrontations avec le gouvernement qui veut en finir avec le modèle historique de la fonction publique. Qu'en disent les élu-es ?

Faire respecter la législation et les droits des personnels



primordiale. Elle permet de contrer l'administration et de défendre les personnels selon Jérôme Thomas, agent dans les services bâtiments et élu CAP qui gère les dossiers de près de 96000 agents. « Les commissions disciplinaires sont nombreuses dans la territoriale. Plus de 800 en quatre ans. Nous contactons les agents concernés. Nous vérifions que les procédures engagées respectent la législation et les droits des personnels. Cette maîtrise des textes nous avantage par rapport aux autres organisations qui ne peuvent finalement contrer l'administration avec les arguments pertinents que nous possédons. Les agents se sentent accompagnés et défendus. »

Dans les dossiers de mutations et de promotions les élu-es oeuvrent pour que le respect du barème demeure un principe. « Nous avons réussi à établir des grilles là où les propositions relevaient de l'arbitraire. Les personnels s'adressent à nous pour cette raison. Ils nous font confiance. Voter pour la FSU et le SNUTER c'est défendre le métier, le statut, le service public. Notre savoir-faire nous place comme le principal interlocuteur de l'administration et les agents le savent. » ♦

Dans la territoriale les élu-es du SNUTER-FSU assurent leurs missions dans les CT et les CAP sur cette même base de respect de l'équité et des critères clairement définis dans le respect des textes et des droits des personnels. La connaissance de la législation est



Parler des besoins, des conditions de travail

Sophie Vénétitay est professeure de Sciences économiques et sociales à Montgeron (91) élue au CT. Pour elle, la présence des élu-es sur le terrain, leur grande connaissance des textes et leur analyse approfondie des documents de l'administration ont permis d'empêcher la suppression de postes par dizaines. « Ce sont même 188 postes en 4 ans qui ont pu être créés dans l'académie de Versailles suite à nos interventions. Nous allons à la rencontre des collègues dans les collèges et les lycées. Nous parlons des besoins, des condi-

tions. Nous repartons avec des éléments que nous présentons en commission. »

Des victoires qui permettent de dire que rien n'est jamais perdu. Il est possible d'obtenir que l'administration recule, abandonne des projets, accepte des créations ou dégage des moyens. Pour cela Sophie explique qu'il faut du monde sur le terrain et pour analyser les documents et faire des propositions. « Voter pour la FSU et pour le SNES, c'est permettre aux élu-es de continuer ce travail. » ♦

Pour la reconnaissance de la professionnalité enseignante



Nathalie Lagouge est directrice d'une école élémentaire à Dreux. Éluë à la CAPD elle explique que le travail des élu-es a lieu bien en amont de l'instance : « *Nous étudions les documents que l'administration nous fournit. Attentivement. Nous analysons les projets.* » Nathalie évoque la nécessaire connaissance approfondie des textes, décrets et circulaires pour pouvoir faire ce travail, pour contrer l'administration qui tente d'imposer nominations, promotions et avis en dehors de tout respect du barème et d'équité.

Les élu-es du SNUipp sont sur le terrain, au plus près des enseignants et des situations des écoles. Rencontrer les collègues, les accompagner en cas de problème avec la hiérarchie, défendre leur professionnalité, sont des préoccupations constantes. « *Enfin, dit-elle, nous défendons les collègues aussi en portant l'ambition de la réussite de tous les élèves ! Nous portons l'idée de la nécessaire collaboration avec les familles. Cela nous différencie du syndicalisme de "service" qui répond avant tout à des problématiques personnelles ou uniquement corporatistes. Voter pour les candidats FSU c'est voter pour des représentants œuvrant pour l'Ecole de la réussite de tous et la reconnaissance de la professionnalité enseignante* ». ♦

Une logistique syndicale pour avoir une analyse pertinente



Claire Bornais est professeure de mathématiques à l'Université de Lille. Elle y siège à la CAPA des agrégés. « *Le nombre d'élus nous permet de nous répartir le travail en amont. Les échanges avec les collègues sur le terrain enrichissent notre discours, permettent d'argumenter. Nous étudions les documents finement. Nous sommes accompagnés par une logistique syndicale qui développe des outils en informatique nous permettant d'avoir une analyse plus pertinente des documents. Ce qui nous permet de contrer les projets et faire nos propositions.* »

Pour Claire le fait que les élu-es connaissent également parfaitement les textes, décrets et circulaires leur donne un avantage indé-

niable face aux autres organisations. Ils ont un regard transversal sur les métiers et ne restent pas sur des propositions corporatistes. « *Les personnels savent que nous oeuvrons pour que les principes d'équité et de respect des critères définis soient respectés. Cela nous donne une crédibilité. Face à l'arbitraire, par exemple dans les avis donnés par les présidents d'Université nous ne lâchons rien, vérifions et dénonçons chaque proposition qui relève de l'injustice, du copinage. Face aux inégalités de traitement possibles nous insistons et finissons par obtenir que l'administration cède parfois en modifiant certains avis mais surtout nous l'obligeons à modifier son orientation future pour les projets de nominations.* » ♦

Transports publics

La gratuité ?

L'idée d'une gratuité des transports publics fait peu à peu son chemin. La France est bien placée avec 23 communes pratiquant la gratuité totale.

Les métropoles, dont Paris, s'interrogent sur une gratuité partielle. Bien que les déplacements soient le deuxième poste de dépenses des ménages derrière le logement, le principe de la gratuité des transports en commun ne fait pas l'unanimité.

En 2016 on pouvait compter plus d'une centaine de villes à grand réseau gratuit dans le monde. En France les communes qui ont décidé cette mesure l'ont fait le plus souvent lors de la création de leur réseau urbain qui n'était composé que d'une flotte de bus peu importante. La ville de Colomiers a été précurseuse en 1971. Compiègne a instauré la gratuité des bus en 1975. D'autres villes ont suivi: Noyon, Châteauroux, Castres puis Niort. L'agglomération de Dunkerque avec ses 17 com-

munes et 200 000 habitants est la dernière ville en date. Après avoir lancé la gratuité les week-ends avec une augmentation de la fréquentation de 40 % le samedi dimanche, l'agglomération a étendu la mesure à tous les jours de la semaine depuis septembre. La France compte au total 31 réseaux de transports totalement ou partiellement gratuits faisant d'elle le premier pays européen en la matière.

Les avantages de la gratuité...

Cette gratuité prend des formes diverses et les objectifs à atteindre varient. Le premier argument en sa faveur est environnemental : désengorger la ville des voitures polluantes. Selon une enquête réalisée par le syndicat des transports en Ile-de-France, le coût des nuisances (accidents, bruits, pollution...) liées aux voitures s'élevait à dix fois le coût des transports en commun en 2003 avec un rapport de 1 à 25 pour les émissions de CO₂.



Dans certaines villes la gratuité a ainsi permis de doubler la fréquentation. À Châteauroux l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a publié une étude en 2007 mettant en évidence que plus de la moitié des nouveaux usagers de bus utilisaient leur voiture auparavant.

Mais Châteauroux ne compte que 44 000 habitants. Dans les grandes métropoles, le défi est d'une autre dimension et vise des publics ciblés, chômeurs, jeunes, bas revenus. Paris ou

Toulouse voient cette gratuité également comme un outil d'équité sociale.

... Et les inconvénients

Le bureau d'études au service des politiques alternatives de déplacements (ADETEC) a, quant à lui, constaté que cela avait pu également permettre de redynamiser le centre-ville et les commerces qui se trouvaient de plus en plus désertés au profit des grandes structures commerciales à l'extérieur. Mais pour Bruno Cordier, dirigeant d'ADETEC, la gratuité ne peut s'appliquer qu'à des réseaux de petite ou moyenne taille où les recettes commerciales sont faibles.

Les sceptiques de la gratuité, comme la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) ou l'Union des transports publics (UTP), questionnent le coût de cette gratuité. Car, pour eux, si les transports sont gratuits, qui paie la part des usagers ? Si dans les petites villes avec un réseau à trois lignes le financement ne pose pas trop de problème, alors il n'en va pas de même lorsque l'investisse-

Dunkerque : les chiffres



Après avoir testé pendant deux ans la gratuité le week-end, Dunkerque est devenue depuis le 1^{er} septembre 2018 la plus grande collectivité d'Europe à instaurer la gratuité totale dans ses bus. 200 000 habitants de 17 communes bénéficient du réseau. Ce nouveau réseau appelé « DK'Plus de mobilité » est un réseau à haut niveau de service avec cinq lignes fortes bénéficiant de différents tronçons en sites propres. Il a coûté 65 millions d'euros en travaux

et a été financé par le versement transport additionnel (TVA), taxe sur les entreprises du secteur. Pour compenser le manque à gagner sur les recettes (la billetterie ne représentait que 10 % du budget global soit 4,5 millions d'euros), le TVA en finance les deux tiers et le budget général de la communauté urbaine de Dunkerque un tiers.



Le tramway, ici celui de Bordeaux, demande de lourds investissements qui pèsent sur les budgets.

© PHEBUS/ANIA

ment à faire est très important car les recettes commerciales sont indispensables. Ces recettes permettent de développer le réseau, de l'entretenir et le moderniser. Elles doivent permettre de proposer une offre de qualité: des bus fréquents, en bon état. Si les recettes ne sont pas suffisantes il y a risque, selon ces détracteurs, de dévaloriser le transport public avec une dégradation des infrastructures.

Les impôts à la place du ticket ?

Enfin la gratuité priverait les transports publics de moyens financiers importants. Pour Yves Crozet, économiste, spécialiste des transports, « rendre les transports gratuits à Paris reviendrait ainsi à trouver plusieurs milliards par an, qui seraient payés par les impôts ». En Ile-de-France, où les billets et abonnements représentent 50 % du financement du réseau de transports, il estime la mesure difficilement applicable. Aujourd'hui ce sont les entreprises qui paient principale-

ment. Il serait possible d'augmenter leurs contributions via la taxe Versement transport calculée en fonction de leur masse salariale. Les impôts locaux finançant également ces transports communs, augmenter l'une ou l'autre reviendrait in fine à ce que ce soit le contribuable qui paie.

L'importance de l'éducation

La gratuité des transports en commun implique des décisions politiques. Les villes qui ont décidé de l'appliquer ont fait des choix. À Châteauroux, le maire Gil Avérous explique que le réseau gratuit a favorisé la création d'une centaine d'emplois dans une maroquinerie de luxe qui s'est installée en centre-ville. À Valenciennes la présidente du syndicat intercommunal (Simouv) a obtenu que la « RATP Dev » finance la gratuité des transports pour les moins de 18 ans suite au désengagement du conseil départemental. À Strasbourg, la tarification dite solidaire est indexée sur le quotient familial, la gratuité étant réservée à ceux qui sont dans une démarche de réinsertion.

Maxime Huré* : « Le choix est politique »

Quelles sont les raisons qui amènent certaines villes à faire le choix de la gratuité des transports en commun ?

Elles sont de trois ordres : social, économique et environnemental. Social lorsqu'elles choisissent de redonner du pouvoir d'achat aux usagers les plus précaires afin de permettre mobilité et retour à l'emploi. Économique lorsqu'il s'agit de remplir des bus qui tournent à vide. À Châteauroux et Niort on peut déjà constater des effets avec une redynamisation du centre-ville et des commerces. Enfin l'impact écologique est ciblé dans des villes comme Paris où la pollution a atteint un niveau élevé. Dans un contexte de crise et d'urgence climatique certaines villes envisagent une politique globale associant les trois volets.

Vous avez réalisé une étude à Dunkerque sur les transports gratuits le week-end. Que pouvez-vous en dire ?

L'étude a duré une année pendant laquelle nous avons interrogé usagers, habitants, commerçants, élus. Les chiffres sont éloquents : 28 % d'augmentation le samedi et 78 % le dimanche. De plus un public nouveau, constitué de personnes âgées isolées, de jeunes de moins de 20 ans et de familles, fréquente le réseau. Cela permet de tisser du lien social, de créer des habitudes culturelles, de limiter les voitures et les problèmes de stationnement. On observe les signes d'un report modal de la voiture vers les bus. Depuis le 1er septembre avec la gratuité totale la fréquentation a atteint 120 % le week-end et 50 % la semaine.

Gratuité à Paris : ambition réalisable ?

Il y a en France un vrai débat sur la gratuité des transports grâce à l'annonce d'Anne Hidalgo. La question des échelles – les détracteurs prétendent que cela est voué à l'échec dans les villes à grand réseau – n'est pas figée. L'expérimentation à Dunkerque apportera des éléments. Si cela est possible cela ne peut se faire du jour au lendemain. Il faut 10 à 15 ans pour adapter un réseau, pour obtenir les financements. Il y a des solutions : transfert des recettes de stationnement, péage urbain, expérimentations financées par l'État. Cela a été possible à Tallinn ville de 400 000 habitants en Estonie. En attendant il y a des gratuités partielles mises en place (personnes âgées, chômeurs...). Les réticences surtout idéologiques viennent surtout de la part de chercheurs. Preuve en est peu de recherches se sont penchées sur la question. Plus qu'économique, le choix est politique.

*Enseignant à l'Université de Perpignan.

Président de l'association VIGS Mobilités-Territoires-Innovation/Sciences Po Lyon.

Une plus forte attractivité suppose une offre de qualité (fréquence, ponctualité, modernité...), des restrictions des possibilités de circulation et de stationnements en centre-ville. Une fiscalité écologique et la mise en place d'un péage urbain affecté aux modes de transport écologiques pourraient être quant à elles des pistes à explorer. Enfin l'aspect pédagogique

constitue une donnée peut-être insuffisamment exploitée. Car les jeunes sont les utilisateurs de demain. Et comme le déclare Maxime Huré, chercheur en sciences politiques et spécialiste des politiques de gratuité dans les transports, « plus on pratique de modes de transports dans sa jeunesse, plus on utilise différents transports à l'âge adulte ». ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Kinshasa fait sa modeste à Sète

À Kinshasa, le moteur c'est la débrouille. Il faut chaque jour inventer pour vivre dans la capitale du Congo. Cette inventivité guide la superbe exposition *Kinshasa, Chroniques*, au MIAM (musée international des arts modestes) de Sète. Les 71 artistes présentés ont été sélectionnés par l'un d'entre eux, Éric Androa Mindre Kolo. Loin de prétendre à une vision englobante de la ville de 13 millions d'habitants, l'exposition a été conçue du dedans, par le travail dans la ville où ils vivent.

Les thèmes sont ceux de la vie quotidienne. Les transports, par exemple, font l'objet du taxi collectif, présent dans l'exposition et peint par Jean-Marie Mosenga Odi. Il montre les passagers, un prêtre, un voleur, son complice, une femme pressée... Ou des photos de Gosette Lubondo qui réalise des mises en scène dans un wagon abandonné, alors que Junior D. Kanna préfère suivre le train.

Le photographe Olikap capte dans les rues les fameux rois de la SAPE, un mouvement vestimentaire né au Congo dans les années 60. Le photographe français Jean-Christophe Lanquetin a travaillé en complicité avec eux et le peintre Amani Bodo expose son superbe tableau *Sapeur Kitendi*.

De nombreux autres moments de cette activité bouillonnante de Kinshasa, graphismes, installations, films sont montrés. Ils abordent tous les thèmes, de l'écologie avec la performance de Julie Djikey à la ville future, de l'African Dream des classes moyennes à la reconstitution d'une boutique à tout vendre. *Kinshasa, Chroniques*, jusqu'au 10 mars 2019 au MIAM. L'exposition sera reprise à Paris à la Cité de l'architecture et du Patrimoine, co-organisateur, au printemps 2020.



Les Nanas à la Biennale de Mons

La première Biennale de Mons, qui prolonge en 2018-2019 l'événement Capitale européenne de la culture 2015, offre la première rétrospective en Belgique de l'œuvre joyeuse autant qu'engagée de l'artiste franco-américaine Niki de Saint Phalle. Plus de 140 œuvres, de ses assemblages des années 1950 jusqu'aux maquettes des jardins monumentaux, forment le parcours de l'exposition *Ici, tout est possible*, présentée au BAM jusqu'au 13 janvier 2019. Ses Nanas colorées, qui ont révolutionné la représentation féminine dans les années 60, côtoient la blancheur morbide des mariées et des accouchements.



Dorothea Lange



L'œuvre de Dorothea Lange révèle l'engagement social et politique d'une photographe dont l'obsession de rendre visible l'humain prime sur la commande d'une administration ou de la presse. Alors qu'elle laisse derrière elle plusieurs photographies connues du grand public, comme l'illustre celle de l'affiche de l'exposition, c'est aussi à sa double qualité, documentaire et artistique, que le Jeu de Paume rend hommage jusqu'au 27 janvier 2019 et se concentre sur son immense production d'images, accomplie à des moments cruciaux de l'histoire des États-Unis, et destinée aux archives des institutions fédérales pour lesquelles elle travaillait.

Désobéir

Anne Monfort s'est emparée du texte de Mathieu Riboulet, Entre les deux il n'y a rien, pour construire sur scène un nouveau portrait de la désobéissance civile et politique. Composée de courts tableaux, sa mise en scène mosaïque confronte nos propres incohérences avec



celles de la société, fait résonner notre intime avec les violences du monde, le malentendu de la société civile face à l'institution judiciaire. Et nourrit la réflexion. Du 2 au 18 décembre, au Théâtre de Belleville Paris.

Quoi de neuf au Moyen Âge ?

Couvrant mille ans de notre civilisation, l'époque médiévale reste dominée par l'idée d'obscurantisme, se limitant aux invasions barbares. Mais les archéologues de l'INRAP, en lien avec les historiens, ont mis au jour depuis trente ans des vestiges formant le récit de la vie quotidienne aux premiers siècles de cette période.



Leurs découvertes font l'objet d'une exposition grand public *Quoi de neuf au Moyen Âge ?* Elle est installée au Pont du Gard jusqu'au 28 avril 2019.

Di Rosa pour les 130 ans de l'Institut Pasteur

Louis Pasteur (1822-1895) est un des scientifiques les plus connus du grand public. Fort de sa découverte en 1885 d'un traitement par la vaccination, il est parvenu à convaincre les autorités que l'immunologie était de l'intérêt de la santé mondiale, et un institut portant son nom fut inauguré il y a 130 ans. Il abrite le logement, devenu un musée-souvenir, où il passa les sept dernières années de sa vie. L'institut fête cet anniversaire en rappelant sa triple mission : recherche, santé publique et enseignement. 1.500 chercheurs des quatre coins du monde y travaillent et, depuis 1907, le Prix Nobel a été décerné à dix d'entre eux.



La personnalité de Pasteur inspire encore au XXI^e siècle nombre d'écrits, expositions, films, dont le remarquable *Pasteur et Koch, un duel de géants dans la guerre des microbes* (2018) de Mathieu Schwartz. La bibliothèque de l'Institut a été réaménagée et, dans ses 26 vitrines d'époque, elle accueille 40 œuvres en céramique peintes créées par l'artiste Hervé Di Rosa. Ce Zeste de modernité retrace un parcours ludique de 130 ans de découvertes.

Liban : le cinéma contre l'amnésie



Une scène de « Trêve », le documentaire de Myriam El Hajj.

Le cinéma libanais renaît avec de jeunes réalisateurs qui tous, veulent lutter contre l'amnésie officielle entourant la guerre.

C'est un véritable renouveau : en 15 ans, la production de cinéma libanais est passée de 2 à 3 films par an à une trentaine de longs-métrages et documentaires aujourd'hui. La jeune génération de cinéastes s'affirme autour d'un point commun : parler de la guerre qui a ensanglanté le pays, guerre que les pouvoirs et la censure s'évertuent à ignorer. Les équipes de seize films se sont retrouvées fin octobre au festival international du film méditerranéen, le Cinemed de Montpellier, autour du thème « Le jeune cinéma libanais : naissance d'une industrie ». Le thème n'est pas anodin, car faire un film c'est d'abord le produire. Or, si les projets se multiplient, s'ils trouvent des financements étrangers, c'est parce que les auteurs abordent de front la société, là où elle a mal : la mémoire, la guerre, la femme...

Parler de la guerre

Dans *Tombé du ciel*, Wissam Charaf s'attaque presque malgré lui aux années de guerre. « A posteriori, je me rends compte que tout ce dont le film parle, c'est de la guerre et des fantômes refoulés du passé. C'est incroyable comment la guerre a phagocyté notre créativité. Même quand on ne veut pas parler d'elle, quand on veut la faire sortir par la porte, elle revient par la fenêtre. »

Repousser la censure

La réalisatrice Diala Kashmar a pris le problème sous un autre angle dans *Les gardiens du temps perdu*, par un groupe marginal de jeunes du quartier très sensible Al Lija. Là encore, la mémoire de la guerre s'est imposée : « Ces jeunes hommes sont des victimes, ils viennent d'une classe sociale moyenne, comme la mienne, alors pourquoi sont-ils dans la rue, pourquoi sont-ils drogués, pourquoi attendent-ils une nouvelle guerre? »

Mais si les auteurs réussissent à vaincre cette angoisse de mettre leur art face à l'urgence de parler ouvertement de la guerre, la partie n'est pas pour autant gagnée. Car la censure veille, explique Hania Mroué, directrice de Metropolis Arts Cinéma à Beyrouth : « La censure au Liban n'a pas de lois claires, c'est très vague, on ne sait jamais ce qui passe et ce qui ne passe pas. Ça dépend de la personne qui fait la censure, qui regarde le film, de son éducation, de son humeur ». La censure a également un effet pervers, celui d'entraîner les auteurs à s'autocensurer, par crainte d'un public qui n'apprécierait pas qu'on parle de cette époque trouble. Pour Hania Mroué, c'est la confiance, la relation avec le public qui est importante, cette barrière que les films sont en train de briser en repoussant les limites de la censure. « Il faut vraiment prendre des risques et laisser le public juger. » ♦

Sroyana Gougovska

Une reconnaissance internationale

En 2007, le festival de Cannes a révélé *Caramel*, film de Nadine Labaki. Cette date scelle en quelque sorte le retour du cinéma libanais sur les écrans du monde entier. Depuis, le cinéma libanais ne passe pas inaperçu. L'an dernier, *L'Insulte* de Ziad Doueiri a été nommé aux Oscars, cette année le nouveau film de Nadine Labaki *Capharnaüm* a reçu le prix du Jury à Cannes. Derrière ces distinctions, c'est tout un cinéma qui renaît : depuis 15 ans, la production de films libanais a augmenté considérablement, grâce à de jeunes auteurs. Tout un tissu, composant l'écosystème du cinéma libanais, est en train de se mettre en place, de se structurer, de se professionnaliser.

Cirque, la France pionnière en Europe

La France est pionnière dans ce nouvel art qu'est le cirque d'auteur, un cirque « sans animaux » qui privilégie la scénographie et la virtuosité pour écrire sa poésie et son engagement dans le monde. Festivals et théâtres sont de plus en plus nombreux à accueillir les circassiens.

Cirque d'auteur, cirque de création, le cirque contemporain s'est répandu sur le territoire en seulement trente ans. Trois décennies pendant lesquelles la Fédération française de cirque a créé les écoles dédiées à la discipline, les pôles nationaux où le cirque est enseigné. La Fédération européenne quant à elle a vingt ans. Mais, avec pas moins de douze pôles nationaux de cirque et trois écoles supérieures, la France est pionnière en la matière. L'option art du cirque s'est même invitée en 2011 au lycée. Depuis, dans une douzaine d'établissements, les élèves suivent dès la seconde une dou-

ble formation, physique et culturelle. Un passage essentiel pour que le cirque rejoigne les autres arts. Ce qu'il fait déjà en matière de créations. « *Ce qui est extraordinaire c'est que les artistes peuvent parler trois ou quatre langues sur les plateaux de répétition* » s'enthousiasme Marc Fouilland, directeur de CIRCA, festival international du cirque d'Auch. Les artistes circassiens n'ont bien sûr pas de frontières, et ils sont nombreux à venir d'autres pays pour se former en France, répondre aux invitations des festivals, ou se produire dans les salles de l'hexagone.

La force internationale du cirque

La France a lancé l'enseignement supérieur, suivie par la Belgique. Québec a approvisionné la discipline avec son *Cirque du Soleil*, une école très différente. Au nord de l'Europe, en Espagne et en Italie, les écoles sont souvent reliées

à l'université. C'est d'ailleurs maintenant le cas en France où le CNAC de Chalons en Champagne, l'académie Fratellini de La Plaine Saint-Denis et bientôt le Lido de Toulouse délivrent un diplôme supérieur (DNSC). Sans parler

d'homogénéisation, il existe une formation reconnue, diplômante, dans différents pays d'Europe. Il y a aussi les écoles et les universités qui participent au projet Erasmus. Les jeunes circassiens circulent énormément. « *L'Occitanie est une région du cirque en France et en Europe, il n'y a pourtant pas un cirque d'Occitanie. Le cirque est tout de suite mondial. Où qu'il soit, un jeune qui fait une école de cirque connaît des gens dans d'autres écoles de cirque. Dans sa promotion, on parle trois, quatre, cinq, six, sept, jusqu'à 10 langues. Les équipes que nous recevons ici au festival utilisent trois langues pour pouvoir travailler ensemble. Il n'y a pas une langue que les dix comprennent. C'est une force vive du cirque* ».

Pour Marc Fouilland, qui se consacre au cirque depuis



© BRUNO PALA

Le cirque au lycée



Actuellement, parmi les bacs littéraires à spécialités artistiques en France, théâtre, arts plastiques, cinéma, musique, danse, les arts du cirque sont le dernier venu. L'idée est de permettre à des jeunes d'accéder à ces arts dès la classe de seconde. En étudiant l'histoire du cirque, des spectacles, mais aussi en pratiquant. Avec la réforme du lycée et la suppression des séries, qui entre en vigueur en septembre 2019 pour les classes de seconde et première, cette spécialité qui

accueille des élèves hors secteur pourra-t-elle perdurer en l'état, avec un recrutement au-delà des élèves du secteur ? Toutes ces spécialités verront leur nombre d'heures d'enseignement baisser.

© BRUNO PALA



Cirque d'auteur, cirque de création, le cirque contemporain s'est répandu sur le territoire en seulement trente ans. Ici, *Abaque*, le nouveau spectacle de la compagnie *Cirque sans noms*.

vingt ans, la force internationale du cirque est aussi dans le message que délivre le corps, sans mots mais compris par tous. « *Baro d'Ével donne sa puissance à la parole du corps, Alexander Vantournhout, dans "Red Haired Man Fred", parle anglais et russe. Le public ne comprend pas ces langues, mais il parvient à faire comprendre l'absurdité du monde dans lequel on se trouve, ses limites. Le cirque parle de ça, il a une dimension universelle. Il est international, y compris économiquement. Aujourd'hui, si les compagnies françaises n'arrivent pas à avoir 15 à 20 % de leur économie à l'international elles ne peuvent pas s'en sortir* ».

En manque de reconnaissance du public

Ce grand maillage des labels et pôles de cirque en France a donné un élan à l'international. Or le réseau français de diffusion, le plus important du monde, est très vite saturé en regard du grand nombre d'équipes en activité. Bien que les festivals d'art vivant, au-delà de ceux dédiés au cirque d'auteur (Chalons, Académie Fratellini, Utopistes, Jours et nuits de cirque à Aix, Spring en Normandie) soient de plus en plus demandeurs, à l'instar du Printemps des Comédiens, du Monfort à Paris, du Quai à Angers...

La France a certes de l'avance dans la reconnaissance de cet art et dans sa formation, il reste toutefois que le cirque n'a pas encore de grands noms pouvant drainer un

Cécile Provôt : « La France est pionnière en Europe »



© F. BOURGAIN

Directrice de CircusNext, première plateforme européenne du cirque.

Comment est né CircusNext ?

En 2011, l'association Jeunes Talents cirque Europe a décidé d'adopter un nom plus anglophone pour développer le projet d'une plateforme européenne d'auteurs de cirque. Je suis arrivée en 2012 à la direction de l'association. Le projet est soutenu par plusieurs fonds européens et une myriade de partenaires engagés. À leurs côtés, les professionnels (lieux de production, de création, festivals) sont invités pour leur regard bienveillant à l'égard de travaux émergents, non aboutis, et leur capacité à les accompagner par la suite. Au cœur de CircusNext, il y a l'accompagnement des compagnies et l'accueil en résidence de chaque artiste lauréat.

Le cirque fait sa mue dans différents pays du monde...

Oui, mais la France reste pionnière dans la reconnaissance du cirque contemporain en tant que discipline artistique à part entière, et à travers la formation. Il existe trois écoles supérieures en France. Elle est pionnière aussi dans la notion d'auteur de cirque, dans les labels. Elle mène une vraie politique culturelle, qui n'existe pas partout. Il y a encore des pays où le cirque se résume au cirque traditionnel. Même si cela évolue, dans l'imaginaire collectif, peu de gens ont conscience de ce qu'est devenu le cirque. Et dans beaucoup de pays, c'est encore plus dur pour les auteurs d'en vivre, et même de créer.

Combien recevez-vous de candidatures ?

Cela fluctue entre 110 et 150 candidatures. Elles viennent de pays de plus en plus nombreux. Avec notre réseau européen, nous avons de bons relais dans les treize pays partenaires. Cela donne une plus grande diversité même si la France reste prédominante, et la Belgique francophone très active.

public populaire, à l'instar du cirque québécois. Dans l'inconscient collectif, « *le cirque, c'est encore les paillettes et les éléphants* », constate Cécile Provôt, à la tête de CircusNext, unique plateforme européenne du cirque. « *Avec CIRCA le territoire d'Auch est l'un des rares en France où la majorité des gens savent ce qu'est le cirque contemporain* », déclare fièrement Marc Fouilland. En dehors du Cirque Plume ou du Cirque du Soleil, le public français ne le connaît pas. Même Archaos ou Lasso, qui ont pourtant marqué leur époque, ne sont pas connus du grand public. Or ce qui caractérise

le cirque contemporain c'est sa grande diversité d'écritures et de formes. La soirée d'ouverture du festival CIRCA en témoignait : d'un côté Baro D'Ével, de l'autre Babel, Glöm, deux spectacles radicalement différents. Enfin, dernière caractéristique du cirque, non des moindres, le mélange constant entre amateurs en professionnels. Marc Fouilland y tient : « *Le cirque a su garder ça, et en regard du tapage qui est fait autour de la démocratisation culturelle et du retour à l'éducation artistique, il ne faut surtout pas perdre le contact avec ceux qui pratiquent.* » ♦

Véronique Giraud

Catherine Bertrand :

« La blessure est invisible »

Dans *Chroniques d'une survivante*, un carnet dessiné, Catherine Bertrand fait partager les angoisses et les terreurs d'une rescapée de l'attentat du 13 novembre 2015 au Bataclan à Paris. Elle raconte sa propre histoire avec humour, autodérision, mais non sans émotion.

Comment en êtes-vous venue à faire ce livre ?

Au début l'idée n'était pas du tout de faire un livre, mais d'essayer de dessiner ce que je vivais. J'ai commencé un mois après le 13 novembre. Je me sentais tellement mal que je ne comprenais pas vraiment ce que j'avais. Je n'arrivais pas à l'expliquer à mes proches. La communication avec eux était devenue très compliquée, j'avais tendance à m'isoler. J'ai pu leur faire comprendre ce que je vivais au quotidien avec des petits dessins ou de petites scènes. J'ai aussi montré ces dessins à mes amis rescapés de l'association *Life for Paris*. Ils m'ont demandé de continuer. Ce livre, je l'ai fait d'abord pour eux. J'ai voulu partager mon témoignage, mon expérience. C'est assez tabou d'aller mal en France je trouve, surtout quand on ne voit rien sur le corps, que tout est dans le cerveau.

Vous décrivez une certaine euphorie au sortir du Bataclan, puis très vite les syndromes d'un état de stress post-traumatique se sont manifestés, que s'est-il passé ?

C'est vrai qu'il y a eu l'euphorie du début. Je ne me suis pas sentie victime parce que j'en étais sortie indemne physiquement. Mais quand j'ai appelé les numéros d'urgence, on m'a expliqué qu'il fallait que je sois prise en charge. Trois jours plus tard, je me suis rendue à l'Hôtel-dieu, j'ai fait une grosse crise de panique dans le métro à cause du bruit des marteaux-piqueurs, il y avait des travaux. Ça m'a rappelé les coups de feu. Là je suis partie en crise d'angoisse, je

ne savais pas du tout ce qui m'arrivait et j'ai compris que je ne m'en sortirai pas comme ça.

Dans votre carnet vous parlez de démarches administratives et médicales semées d'embûches...

Il existe des dispositifs, mais ils ne suffisent pas. J'ai pu voir une psychologue rapidement, mais pour ce qui est de la psychiatrie c'est très compliqué. Apparemment, les psychiatres spécialisés en traumatologie, il n'y en a pas tant que ça. Je me suis retrouvée à devoir me justifier pour pouvoir être prise en charge, ça a été très douloureux. En plus, je venais juste d'apprendre qu'il y avait un service en traumatologie qui avait été fermé récemment faute de budget dans un autre hôpital, je ne sais plus lequel. Cette information a accentué mon sentiment d'abandon.

Les attentats ont suscité une grande émotion, les marques de solidarité et d'empathie ont été nombreuses. Cela a-t-il été important pour vous ?

Ça a fait beaucoup de bien de se rendre compte que nous étions soutenus, si ce n'est compris. En tout cas il y a eu un énorme mouvement de gens qui nous ont transmis leurs messages de sympathie. Ça m'a beaucoup aidé. Malheureusement, trois ans après, l'empathie on ne la voit plus, les gens s'expriment beaucoup moins sur le sujet. Ils sont passés à autre chose, c'est normal, je ne leur en veux pas, c'est juste que pour nous, ce n'est pas possible de passer à autre chose, ce n'est pas nous qui contrôlons, c'est le corps qui s'exprime et on se sent encore plus isolés.



© AERON - ANNE & MARIE

Bertrand n'est pas le vrai nom de Catherine, « c'est un peu comme une nouvelle identité que je me suis créée », expliquait la jeune femme rescapée sur le plateau d'Arte en octobre. Après l'attentat du Bataclan, elle n'a pas repris son travail et se consacre aujourd'hui à l'écriture et au dessin, ses deux passions. Chroniques d'une survivante, carnet de dessins de Catherine Bertrand, Éditions de La Martinière (2018).

Dans les Chroniques, vos souffrances prennent la forme d'un boulet, pourquoi ?

C'est arrivé dans ma tête comme ça. C'était complètement évident pour moi parce que cette souffrance est une énorme charge, qui pèse son poids, qui est lourde à traîner et qui reste attachée à soi. C'est comme si le boulet faisait partie de moi. J'avais besoin de concrétiser cette souffrance, de la symboliser. La blessure est invisible, il fallait focaliser sur un objet.

Évidemment, le sujet abordé dans les Chroniques est grave, mais vous le faites parfois avec humour, pourquoi cette tonalité ?

J'ai besoin de rire, ça me fait du bien et, j'aime faire rire. Là je ris de moi-même, pas de l'événement qui est absolument tragique. Je ris de moi qui découvre mes symptômes, je ris des situations hallucinantes que je rencontre parfois avec des gens qui me parlent de manière très maladroite. L'humour tient une place très importante dans ma vie. Mais, c'est aussi une manière de mettre de la distance. Je suis la personne la mieux placée pour rire de mes symptômes. Je n'aurais jamais pu faire ces dessins s'il ne s'agissait pas de moi. ♦

Propos recueillis par Pierre Magnetto



LA BANQUE
DU MONDE
DE L'ÉDUCATION

UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

- **L'expertise d'une banque dédiée** aux personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche, de la Culture, des Sports, de l'enseignement public agricole et de l'enseignement privé sous contrat.
- **Une banque coopérative** fondée sur des valeurs de confiance et de proximité.
- **Un service de banque en ligne** pour rester proche malgré la distance.
- **L'expertise de conseillers** qui assurent un suivi personnalisé de vos comptes.
- **Des assurances** conçues pour s'adapter à votre statut et à vos besoins.

Crédit  Mutuel
Enseignant



Éveillez vos élèves à l'écocitoyenneté avec Léo Folio

Léo Folio est un programme pédagogique pour initier les élèves de 6 à 12 ans au Développement Durable à travers l'exemple concret du tri et du recyclage des papiers.

Au fil des aventures de Léo Folio dans les coulisses du recyclage, vos élèves prennent conscience des enjeux environnementaux liés à leur consommation et développent leur écocitoyenneté.

Des activités pour comprendre, apprendre et expérimenter

Conçues en collaboration avec des enseignants, les activités du kit répondent aux orientations pédagogiques définies dans les programmes scolaires.

- 10 fiches-ateliers pour tout savoir sur le recyclage
- 3 activités créatives et manuelles
- 1 poster pour la classe
- 1 guide d'utilisation pour l'enseignant

GRATUIT

Commandez
votre kit sur
www.clubciteo.com
votre espace pédagogique en ligne

Recommandé par
les enseignants à
98%



Déjà plus
d'1 million
d'élèves l'ont utilisé
en classe

CLUB
CITEO